

La gestion par bassin ça marche !



Saragosse - juillet 2008 - REMOB



Sibiu - octobre 2008 - Euro-RIOB



Rio de Janeiro - novembre 2008 - RELOB



Istanbul - mars 2009 - 5^{ème} WWF

Durant toute l'année 2008, les Organismes-Membres du RIOB et leurs partenaires se sont mobilisés pour préparer le prochain 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau de mars 2009, à Istanbul.

Ils ont tiré les enseignements de leurs expériences de la gestion de bassin et de la coopération transfrontalière, afin de faire progresser la prise de conscience collective et proposer des solutions réalistes pour affronter les défis des prochaines années.

Des progrès considérables ont été réalisés, depuis quinze ans, dans la mise en œuvre de politiques de bassin efficaces sur tous les continents.

La gestion par bassin apparaît donc aujourd'hui comme une approche crédible pour organiser une nouvelle gouvernance des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, permettant de mieux répondre aux enjeux du développement économique et social, de la lutte contre les pollutions, de la prévention des risques naturels et accidentels.

C'est aussi au niveau des bassins que l'on pourra agir efficacement pour anticiper les conséquences probables du changement climatique sur l'hydrologie des cours d'eau.

Une organisation par bassin est indispensable, en particulier pour assurer une gestion cohérente et durable des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers au bénéfice de tous les Pays riverains.

Une forte volonté politique et la participation de tous les acteurs concernés sont les clés de la réussite, avec la mise en place de systèmes de financement pérenne et d'outils de planification et de monitoring appropriés.

Ces enseignements sont réunis dans "**le manuel de la gestion par bassin**", que le RIOB et le GWP présenteront à Istanbul, le 20 mars prochain.

Ces expériences alimenteront les débats des cinq sessions officielles du thème 3.1 du Forum sur la "Gestion de Bassin et la Coopération Transfrontalière", coordonnées par le RIOB et l'UNESCO, et qui se tiendront le vendredi et le samedi 20 et 21 mars 2009 à Istanbul - Sutluce. Tous les partenaires intéressés sont invités à y participer activement.

Mobilisons-nous pour promouvoir la gestion par bassin à Istanbul !

Les Rencontres Internationales "Eau et Cinéma"



Les Rencontres Internationales "Eau et Cinéma" sont une initiative conjointe du Secrétariat International de l'Eau (SIE) et de l'Académie de l'Eau, lancée à Mexico en mars 2006, lors du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

Ces rencontres audiovisuelles internationales se déroulent tous les 3 ans dans le cadre des Forums Mondiaux de l'Eau.

Elles ont pour objectifs :

- d'enrichir la programmation des Forums Mondiaux de l'Eau ;
- d'informer et sensibiliser le grand public aux défis de la gestion de l'eau ;
- de valoriser et promouvoir la production d'œuvres audiovisuelles sur le thème de l'eau ;
- d'enrichir les banques d'images dans ce domaine.

Cap sur Istanbul 2009

Sous le thème général "L'eau, l'humain et le développement durable", la prochaine édition des Rencontres Internationales "Eau et Cinéma" se tiendra du 18 au 21 mars 2009 à Istanbul, dans le cadre du 5^{ème} Forum Mondial de l'eau.

Une centaine d'œuvres sélectionnées à l'issue d'un processus s'échelonnant sur deux années y seront présentées.

Les participants du 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau auront accès à des projections et des débats avec des réalisateurs, dans la Maison du Citoyen et de l'Eau et son espace "Les Fontaines du Savoir".

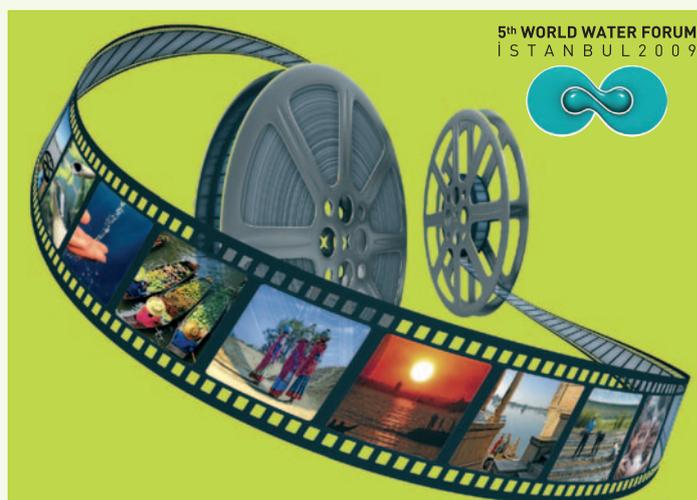
Le grand public sera invité dans différents lieux d'Istanbul à des projections ayant pour objectifs la sensibilisation, l'information et la découverte de l'eau dans le monde.

Des festivals se mobilisent à travers le monde

Une partie des œuvres présentées à Istanbul en mars 2009, seront sélectionnées en collaboration avec plusieurs festivals et concours de films dans le monde. Cette sélection sera complétée par des œuvres inscrites directement et retenues par un comité de sélection qui siègera à Montréal.

Catégories hors compétition

- Œuvres audiovisuelles de plus de 60 minutes (documentaires, animations, fictions) ;
- Vidéo-Art



Catégories en compétition

- Spots de moins de 90 secondes pour les jeunes de 17-30 ans ;
- Œuvres audiovisuelles de moins de 60 minutes (documentaires, animations, fictions) ;
- Œuvres audiovisuelles à caractère scientifique et pédagogique ;

Jury International

A Istanbul, un jury international formé d'experts de l'eau et du cinéma, désignera les gagnants dans chaque catégorie en compétition. Les résultats seront annoncés lors d'une cérémonie officielle dans le cadre du 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

Les œuvres produites dans une langue originale autre que l'anglais devront être sous-titrées en anglais ou, le cas échéant, être accompagnées d'une liste des dialogues en anglais, français ou espagnol.

Le RIOB attribue un prix à une œuvre originale sur la gestion d'un bassin.

Pour plus d'informations :

Bárbara Ávila

Fax : +1 514 849 2822

bavila@sie-isw.org

www.riec-iwfe.org

www.i-s-w.org



INVITATION



La Gestion de Bassin et la Coopération Transfrontalière au 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul

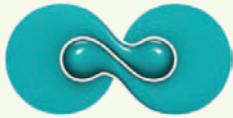
- **17 mars 2009** (17h00/19h00) **Session Régionale Europe**
European Water Partnership - RIOB : Rôle de l'Europe dans le monde - Gestion des Bassins Transfrontaliers
- **18 mars 2009** (14h30/19h00) **Session parallèle - Programme Chine - UE pour la Gestion de Bassin**
Commission du Fleuve Jaune - RIOB - Agence de l'Eau RM&C - Université de Liège - Bassin du Pô - Ministère espagnol de l'Environnement
- **20 mars 2009** (08h30/19h00) **Sessions thématiques 3.1 : Gestion de Bassin et Coopération Transfrontalière**
(08h30/10h30) **session 3.1.1.** : Succès et échecs de l'hydro-solidarité
(11h00/13h00) **session 3.1.2.** : La participation des usagers de l'eau
(14h30/19h00) **session 3.1.3.** : Les outils institutionnels de la Coopération Transfrontalière
- **20 mars 2009** (19h00/20h00) **Présentation RIOB - GWP : "Le Manuel de la Gestion par Bassin"**
- **21 mars 2009** (08h30/13h00) **Sessions thématiques 3.1 : Gestion de Bassin et Coopération Transfrontalière**
(08h30/11h00) **session 3.1.4.** : Les outils techniques de la Gestion de Bassin
(11h00/13h00) **session 3.1.5.** : Synthèse et conclusions des travaux
(13h00/14h30) **Session parallèle GIRE : Gouvernance des Bassins Hydrographiques**
Partenariat Français pour l'Eau - Agences françaises de l'Eau RM&C et Artois-Picardie



Le RIOB et l'UNESCO coordonnateurs du thème 3.1 : "Gestion de Bassin et Coopération Transfrontalière"



5th WORLD WATER FORUM
I S T A N B U L 2 0 0 9



Le Comité International de Coordination (CIC) du 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau, qui se tiendra à Istanbul du 16 au 22 mars 2009, a désigné le **RIOB** et l'**UNESCO** comme coordonnateurs du thème 3.1 : "**Gestion de Bassin et Coopération Transfrontalière**".

Durant le Forum, **100 sessions thématiques**, associant tous les acteurs, doivent proposer des solutions concrètes, en permettant de discuter librement de tous les sujets pour atteindre un consensus.

Pour ce thème 3.1, les partenaires ont décidé, lors de leur seconde réunion (Istanbul, février 2008), de concentrer leurs propositions sur les quatre questions suivantes, qui feront chacune l'objet d'une session thématique, **le vendredi 20 et le samedi 21 mars 2009, au Centre des Conférences de Sutluce :**

- 1 **Quels sont les succès et les échecs de "l'hydro-solidarité" et de la GIRE au niveau des bassins ?**
- 2 **Comment organiser et faciliter la participation de tous les acteurs ?**
- 3 **Comment les ressources en eau transfrontalières peuvent-elles être gérées plus durablement par tous les pays riverains concernés ?**
- 4 **Quels sont les outils à utiliser pour une meilleure gestion de bassin et une coopération transfrontalière durable pour les eaux superficielles et souterraines ?**

Une session de synthèse conclura les travaux le samedi 21 mars 2009 de 11h00 à 13h00.

La proposition d'organisation des sessions du thème 3.1 sur la Gestion de Bassin et la Coopération Transfrontalière, a été largement diffusée et soumise à la discussion des partenaires.

PLUS DE 190 ORGANISATIONS ONT PARTICIPÉ À CETTE DISCUSSION PRÉALABLE ET ONT ENVOYÉ DES PROPOSITIONS.

Plusieurs réunions internationales avec tous les acteurs intéressés ont été organisées, afin de travailler dans le cadre d'une concertation ouverte et fructueuse :

- Colloque International sur la Gestion des Phénomènes Hydriques Extrêmes, **ECWATECH, Moscou**, Russie, du 4 au 5 juin 2008 ;
- 4^{ème} Conférence Internationale pour la Restauration des Rivières, **Venise**, Italie, du 16 au 21 juin 2008 ;
- Exposition Internationale sur l'Eau - Tribune de l'Eau, **Saragosse**, Espagne, du 7 au 10 juillet 2008 - Semaine thématique 4 - Session RIOB-REMOB-EWP : "Gestion de Bassin et Coopération Transfrontalière en Europe et en Méditerranée", le 8 juillet 2008 ;
- Table Ronde du WWF sur la Convention des Nations Unies pour la Gestion des Eaux Transfrontalières, pendant la Semaine de l'Eau de **Stockholm**, Suède, en août 2008 ;
- Assemblée Générale de l'IWRA, Session sur la Gestion des Eaux Transfrontalières, **Montpellier**, France, du 1 au 3 septembre 2008 ;
- "EURO-RIOB 2008", session sur l'Application de la Directive-Cadre sur l'Eau, **Sibiu**, Roumanie, du 2 au 4 octobre 2008, "Gestion des inondations et des sécheresses, gestion des eaux transfrontalières et Programmes de Mesures de la DCE" ;

La réunion des coordonnateurs à Istanbul en février 2008



- IV^{ème} Colloque International sur la Gestion des Eaux Transfrontalières, **Thessalonique**, Grèce, du 15 au 18 octobre 2008 ;
- 6^{ème} Atelier de l'ISARM Amériques, **République Dominicaine**, en novembre 2008 ;
- Assemblée Générale du Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin et Forum National des Comités de Bassin Brésiliens, **Rio de Janeiro**, Brésil, du 10 au 14 novembre 2008.

PREMIÈRES ÉBAUCHES DE CONCLUSIONS :

La gestion par bassin ça marche !

- Des résultats tangibles peuvent être obtenus quand il y a une volonté politique forte ;
- Des progrès significatifs ont été réalisés depuis les années 1990 ;
- La Gestion Intégrée des Ressources en Eau doit être organisée au niveau des bassins locaux, nationaux ou transfrontaliers des fleuves, des lacs et des aquifères ;
- Cette gestion doit s'appuyer sur une forte participation de tous les acteurs du bassin et une implication de leurs représentants au sein des Comités de Bassin ;
- Les partenaires doivent s'accorder sur "une vision partagée" du bassin, qui se traduit par un Plan de Gestion à moyen et long terme et

des Programmes de Mesures et d'investissements prioritaires ;

- Des mécanismes financiers appropriés doivent être mis en place, sur la base, notamment, de l'application des principes "utilisateur - pollueur - payeur" ;
- Des Systèmes d'Information de Bassin doivent permettre d'assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques et d'en mesurer les résultats ;
- Des cadres juridiques clairs doivent permettre l'application durable de ces principes, qui sera facilitée par la création d'Organismes ou Agences de Bassin ;
- Les fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers doivent faire l'objet d'une attention particulière et être gérés dans la concertation entre Pays riverains ;
- La création et le renforcement de Commissions Internationales ou d'Autorités de Bassins Transfrontaliers facilite le dialogue, l'échange d'information et la mise en œuvre conjointe des actions nécessaires à une meilleure gestion, anticipant l'avenir et permettant de réguler les conflits potentiels entre les Pays concernés.

Là où il y a de la volonté, tout devient possible !

www.riob.org

www.worldwaterforum5.org

www.unesco.org



Le "Manuel de la GIRE par bassin"

Le résultat d'une collaboration efficace entre le RIOB et le GWP



blèmes des ressources en eau et des impacts sur ces ressources de l'aménagement du territoire.

De nombreuses expériences de gestion intégrée par bassin ont vu le jour à travers le monde aux cours de ces dernières années.

Sur la base de ces expériences et du savoir-faire, des pratiques et des connaissances acquises parfois depuis plusieurs décennies, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et le

Global Water Partnership (GWP), avec l'appui financier du Ministère français des Affaires Etrangères, se sont associés pour produire le "Manuel de la GIRE par bassin".

Ce manuel est destiné aux professionnels de la gestion des ressources en eau des secteurs publics et privés.

Il s'adresse aussi aux représentants des Collectivités Locales, des secteurs économiques et des ONG impliqués dans la gestion de bassin.

L'objectif de l'ouvrage est de leur fournir des exemples d'outils et des conseils pratiques pour faciliter leur prise de décision quant à la gouvernance et la gestion des ressources en eau, soit pour la création de nouveaux Organismes de Bassin, soit pour améliorer et moderniser des structures de gestion de bassin déjà existantes.

Après une présentation des concepts fondamentaux, puis des problèmes et défis auxquels les gestionnaires doivent faire face, le document analyse les outils et mécanismes disponibles pour établir des systèmes de gestion par bassin ainsi que les types d'Organismes de Bassin possibles et leurs rôles, en fonction du contexte. Le manuel traite avec pragmatisme des mécanismes de partage équilibré de la ressource entre les différents usages (domestique, agriculture, énergie, industrie, transport, tourisme, pêche, environnement), des instruments de prévention et résolution de conflits ou

de protection contre les risques, en particulier ceux induits par le changement climatique. Les aspects de financement du secteur de l'eau, d'implication des acteurs, de stratégie à long terme et de plan d'actions, de communication et de mise en place de systèmes d'information et de suivi sont analysés en focalisant sur les éléments pratiques, abordant à la fois l'amélioration des dispositifs institutionnels et les pratiques de travail.

Plus d'une cinquantaine d'expériences ou études de cas concrètes mises en œuvre à travers les cinq continents servent à illustrer les différents sujets abordés et constituent des points de références susceptibles d'aider les décideurs dans la recherche de solution à leurs problèmes.

Conçu dans le souci d'apporter une aide concrète pour catalyser les changements vers un développement durable, ce manuel, édité en anglais et en français, se veut un document dynamique. La première version, présentée le 20 mars 2009 à 19h00 au 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Istanbul, fera par la suite l'objet d'actualisations régulières.

Un "Brief" pour une meilleure gestion de bassin

Le Comité Technique (TEC) du Global Water Partnership (GWP) et le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), en collaboration avec "l'Evaluation Globale de la Gestion de l'Eau dans l'Agriculture (CA)", ont publié, en anglais et en français, une "Note-Brève" (Brief) sur les problématiques de la gestion des ressources en eau par bassin.

Cette note analyse la gouvernance des bassins dans le contexte d'une concurrence croissante pour l'eau entre l'agriculture et les autres usages, des impacts de la pollution des eaux et de la détérioration des écosystèmes.

Cette analyse montre que, pour faire face à tous les défis, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de gouvernance qui prennent en compte les différentes échelles géographiques.

Le bassin est un niveau particulièrement pertinent pour la mise en œuvre concrète d'une gestion intégrée associant tous les acteurs de l'eau.

La note dresse un panorama des différentes fonctions qui doivent être remplies à cette échelle, des dispositifs institutionnels souhaitables pour une gouvernance efficace, des rôles que les Organismes de Bassin peuvent jouer en fonction du contexte national, des critères qui déterminent la qualité du fonctionnement des Organismes de Bassin.

La "Brève" met également l'accent sur la nécessité d'un état des lieux institutionnel préalable, de sorte que le type d'Organisme de Bassin à créer soit approprié aux défis à relever et s'articule de façon cohérente avec les actions de toutes les autres Institutions qui, en général, préexistent dans le même périmètre.

La nouvelle structure mise en place doit être un lieu privilégié de coordination et de concertation.

Téléchargez le document sur www.riob.org en français et en anglais.

5th WORLD WATER FORUM
ISTANBUL 2009

Global Water Partnership

Invitation

20 mars 2009 - 19h00

Présentation du
"Manuel de la GIRE
par bassin"

Sutluce - Istanbul

Comprehensive assessment

water for food, water for life issue #12

Developing and managing river basins:
The need for adaptive, multilevel, collaborative institutional arrangements

Water for people, water for nature, water for the future

TWINBASIN^{xn}

Pour la promotion de jumelages entre Organismes de Bassin



Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) a acquis une expérience, depuis de nombreuses années, dans le développement de jumelages, en animant en particulier le projet TwinBasin (2004-2007), financé par la Commission Européenne et coordonné par l'Office International de l'Eau.

Le projet TwinBasin a démontré la vraie valeur ajoutée des jumelages entre Organismes de Bassin pour améliorer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

En effet, les échanges d'expériences de terrain peuvent permettre aux Organismes de Bassin :

- de renforcer la participation des acteurs et de la société civile dans les processus décisionnels ;
- d'améliorer les méthodologies de planification à moyen et long terme ;
- de mettre en place les bases de données nécessaires pour organiser les systèmes d'information et les outils d'aide à la décision ;

- de renforcer les compétences des personnels ;
- de concevoir des mécanismes financiers durables.

TwinBasin a rassemblé plus de 70 Organismes de Bassin à travers le monde, impliqués dans 40 accords de jumelages.

Le projet a permis :

- de donner une forte crédibilité au processus de jumelage ;
- de proposer un cadre aux accords entre partenaires ;
- d'organiser des appels à propositions pour le choix des jumelages les mieux adaptés ;
- d'exiger des rapports techniques avec une valeur ajoutée spécifique, après la réalisation des missions d'experts.

Il faut mentionner que l'appui moyen apporté par **TwinBasin** a été de 4.000 Euros pour chaque jumelage, couvrant moins de 40 % des dépenses directes engagées : **les bénéficiaires ont été élevés pour un investissement si raisonnable !**



42 Pays impliqués dans TWINBASIN^{xn}

Ainsi, pour tout futur projet de jumelage, le RIOB propose une méthodologie en 3 étapes :

- 1 **Expliciter les besoins**, qui dépendent des sujets à aborder (institutionnel, juridique, économique, technique, communication), des modalités pratiques d'échanges ("prise de conscience", voyages d'études, formation, renforcement des capacités), ainsi que des niveaux de contacts à établir (responsables politiques, représentants des secteurs économiques, Directeurs d'Organisation de Bassin, techniciens, spécialistes, ...) ;

- 2 **Identifier les "jumeaux" les plus compatibles**, en particulier grâce aux réseaux régionaux d'Organismes de Bassin ;

- 3 **Proposer un contenu précis des accords de jumelages**, spécifiant les objectifs, les résultats attendus, la durée des missions, la période prévue, le profil des experts, les contreparties locales, les indicateurs de performance, les mécanismes financiers, ...

Sous ces conditions, les jumelages ont plus de chance d'être véritablement efficaces et de devenir des outils efficaces d'échanges d'expériences et de savoir-faire.

www.twinbasin.org

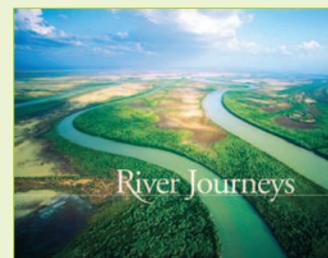
International Riverfoundation

"River Journey"

L'International Riverfoundation (IRF) a publié son livre "River Journeys" ("Voyages des fleuves") lors de l'"International Riversymposium" en septembre 2008 à Brisbane, Australie.

Ce livre propose des entretiens avec les lauréats du "Thiess Riverprize" et présente leurs longs et difficiles engagements pour la protection et la restauration des fleuves.

"River Journeys" met en évidence le visage humain des projets de restauration et propose des idées sur "comment pouvoir vivre plus durablement avec les fleuves à l'avenir".



Le fleuve de St. Johns gagne l'International "Thiess Riverprize 2008"



Le Projet sur le Bassin du St. Johns en Floride est une initiative de restauration des zones humides, qui traite de la dégradation de l'environnement et de la lutte contre les inondations, dans le cadre d'une collaboration entre l'Etat de Floride et les Autorités Fédérales des USA depuis 30 ans.

Ce projet utilise des approches innovantes, qui combinent bénéfiques environnementaux et lutte contre les inondations, sur plus de 60 km de fleuve dans une zone d'expansion des crues de 60.000 ha.

Silvia Scheibenbogen
Chargée de la communication
International Riverfoundation
silvia@riverfoundation.org.au

www.riverfoundation.org.au



"Financer la GIRE ça rapporte !"



Plus de 150 participants



Du 5 au 16 mai 2008, à New-York, les participants à la Commission sur le Développement Durable des Nations Unies ont dressé le bilan du "cycle eau et assainissement", lancé lors de la CDD-13 en 2005.

Les Ministères français des Affaires Etrangères et de l'Ecologie avaient mandaté le **Partenariat Français pour l'Eau (PFE)** pour l'organisation d'un événement parallèle, le 12 mai, sur le thème du financement de la GIRE, à l'échelle nationale et transfrontalière.

Le PFE a été créé en 2007, suite au 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Mexico et il rassemble les acteurs publics et privés français de l'eau intervenant à l'international. C'est un forum d'échanges sur la gouvernance et la gestion des ressources en eau.

Cet événement parallèle a été introduit par l'Ambassadeur de France délégué à l'Environnement, M. Stefanini et par la représentante du Secrétaire d'Etat à l'Environnement de Slovénie, Mme Iskrenovic, au nom de la Présidence de l'Union Européenne.

M. Donzier, Secrétaire Technique Permanent du Réseau International des Organismes de Bassin, a fait l'exposé introductif sur le financement de la GIRE dans le monde.

Le Chef du Pupitre Environnement et Relations Internationales de la Région Wallonne de Belgique, M. Jean-Marie Wauthier, Président du Groupe "Euro-RIOB" 2005-2006, a joué le rôle de modérateur.

Dans son exposé introductif, M. Donzier a rappelé que, certes, la GIRE progresse, mais que certains pays ne sont encore qu'au début de sa mise en place et ont encore une approche essentiellement

fondée sur la réalisation d'infrastructures classiques et sur le seul partage des ressources en eau. Or, aujourd'hui, au-delà du seul accès aux ressources, "nous devons aussi développer des politiques intégrées d'assainissement, de réduction et d'épuration des rejets polluants, prendre en compte la qualité des écosystèmes, comme étant de véritables infrastructures naturelles indispensables au fonctionnement du cycle de l'eau, et bien entendu, il faut prévenir les risques naturels d'érosion, d'inondation et de sécheresse", a-t-il souligné.

Le financement est un élément clé pour pouvoir rendre effectif "l'accès de tous aux services essentiels et une bonne gestion des ressources" : il faut pouvoir mobiliser des ressources financières à long terme et mettre en place des systèmes de recouvrement des coûts et de solidarité, qui passent de façon efficiente aujourd'hui, à la fois par l'application

des principes "utilisateurs-pollueurs-payeurs" et des mécanismes de solidarité-péréquations entre les différentes catégories d'usagers. Cela doit permettre de rendre supportable aux plus défavorisés le paiement des quantités d'eau saine indispensables à leur vie quotidienne. Il faut aussi souligner l'importance de l'irrigation agricole dans la problématique de la gestion de l'eau.

Cette rencontre a été un succès. Elle a rassemblé 150 participants et un panel de décideurs de très haut niveau, venus de plusieurs continents : le Président du Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW), M. Itoua ; le Haut Commissaire de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), M. Ould Merzoug, également Président du Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers ; le Président de la Commission Eau de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, M. Begorre ; le Directeur du Programme Eau de l'Union Mondiale pour la Nature (IUCN), M. Bergkamp ; le Directeur de l'Agence Nationale de l'Eau du Brésil, Secrétaire du Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin, M. de Cordeiro Netto et le Président du "Mediterranean Water Partnership", M. Scoullos.

Les conclusions de cet événement parallèle, tirées par M. Donzier, seront rapportées au 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul, en mars 2009.

Le **RIOB** a été en effet désigné, avec l'**UNESCO**, comme coordonnateur du thème 3.1 du Forum sur **"La Gestion par Bassin et la Coopération Transfrontalière"**, et se fera le porte-parole de ces échanges.



Un panel de très haut niveau a animé les débats



www.partenariat-francais-eau.fr

Le droit des aquifères transfrontaliers

Lors de sa 60^{ème} session (mai-juillet 2008), la **Commission du Droit International des Nations Unies (CDI)** a adopté en seconde lecture un projet complet d'articles sur le droit des aquifères transfrontaliers, avec son préambule et ses commentaires. La CDI a ainsi achevé une tâche qu'elle a commencée il y a cinq ans, dans le cadre du thème "Ressources Naturelles Partagées".

Le projet est destiné à offrir aux Etats un cadre pour leurs accords sur les aquifères transfrontaliers.

Le texte est disponible dans toutes les langues de l'ONU, sur :

<http://untreaty.un.org/ilc/reports/2008/2008report.htm>

Depuis 2003, le Programme Hydrologique International (PHI) de l'UNESCO a apporté à la CDI un support scientifique et technique sur l'hydrogéologie et les aquifères transfrontaliers.

Le PHI a mobilisé et coordonné cette action avec d'autres Agences des Nations Unies, telles que la FAO, la Commission Economique pour l'Europe, le PNUE/GEF, ainsi que l'"International Groundwater Resources Assessment Centre" (IGRAC), l'Association Internationale des Hydrogéologues, l'Organisation des Etats Américains, la Commission de l'aquifère du Genevois et le projet sur l'aquifère Guarani.



La CDI a transmis le projet à l'Assemblée Générale des Nations Unies avec les recommandations suivantes :

- Adopter une résolution adaptant le projet d'articles sur les aquifères transfrontaliers et annexer les articles à cette résolution ;
- Recommander aux Etats concernés de signer des accords bilatéraux et régionaux appropriés pour la gestion de leurs aquifères transfrontaliers sur la base des principes énoncés dans ces articles
- Considérer ultérieurement, l'élaboration d'une convention internationale sur la base de ces articles.

En novembre 2008, lors du 6^{ème} Comité juridique de l'Assemblée Générale, plus de quarante Etats ont commenté le travail de la CDI sur le droit des aquifères transfrontaliers et ont exprimé leur satisfaction et leur soutien à l'approche en deux étapes recommandée. La résolution A/RES/63/124 suivant les recommandations de la CDI a été adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU le 11 décembre 2008.

Pour plus d'information :

Mme Raya Marina Stephan

r.stephan@unesco.org

www.unesco.org



UNECE

Un nouveau guide pratique pour la Convention sur l'Eau

La Géorgie et la Macédoine ont demandé un appui pour adhérer et mettre en application la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux en Europe.

Ceci est un défi entièrement nouveau pour la convention, car jamais un pays n'avait demandé une aide pour une "pré-adhésion".

Les deux pays ont souligné un besoin réel de conseils concrets sur les implications juridiques, pratiques et économiques de l'adhésion et de la mise en œuvre de la convention.

Le Bureau de la Convention est convenu que la manière la plus efficace de répondre à ces demandes était la préparation d'un guide pratique.

Cependant, élaborer un tel guide n'est pas simple. Il nécessitera des explications claires et faciles à comprendre.

Ce devrait être un exercice multilatéral, car le guide est un produit extrêmement stratégique qui doit être conçu soigneusement. L'un des défis principaux sera de trouver le bon équilibre entre un outil pratique répondant aux besoins spécifiques d'un pays et être en même temps assez général pour être appliqué dans de nombreuses situations différentes.

Le guide offrira aux parties prenantes l'occasion de donner leurs opinions sur les moyens d'appliquer la convention, telles que les bonnes pratiques qu'ils ont développé au cours

des 16 années écoulées. Il fournira des explications sur les questions juridiques liées à la convention, telle que le principe pollueur-payeur et la responsabilité internationale.

Ce sera aussi un outil important pour promouvoir la convention en dehors de la région UNECE.

Il est prévu que ce guide soit soumis pour adoption aux parties prenantes de la Convention lors de leur cinquième réunion à Genève, du 10 au 12 novembre 2009.

Les dispositions spécifiques, qui nécessitent une clarification, ont été sélectionnées dans un premier temps.

Pour chacune d'elles, le guide inclura des explications juridiques et pratiques, ainsi que les conditions minima pour leur mise en œuvre. Ces explications seront complétées par des exemples pratiques et des études de cas.

Les Membres du RIOB sont invités à contribuer par des exemples de bonnes pratiques, qui pourraient être inclus dans ce guide.

Francesca Bernardini

Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
Convention sur la Protection et l'Utilisation des Cours d'eau Transfrontaliers et des Lacs Internationaux
francesca.bernardini@unece.org

www.unece.org/env/water

"ECWATECH 2008"

CERR

Moscou - juin 2008

"La gestion des ressources en eau en conditions extrêmes"



La Conférence Internationale "Gestion des Ressources en Eau en Conditions Extrêmes" s'est tenue les 5 et 6 juin 2008 à Moscou, dans le cadre d'"ECWATECH 2008", le principal Forum sur l'Eau des pays d'Europe de l'Est.

Cette Conférence était organisée par l'Agence Fédérale Russe des Ressources en Eau, le Partenariat Néerlandais pour l'Eau, le Conseil Mondial de l'Eau, l'Association Internationale pour les Ressources en Eau, l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), le Partenariat Européen pour l'Eau et le **Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB)**.

L'objectif de la Conférence était de permettre une rencontre entre les spécialistes de la gestion des ressources venant de toute l'Europe, du Caucase et d'Asie Centrale.

Durant cette Conférence, les intervenants ont abordé des sujets variés, tels que la prévision des phénomènes extrêmes ; l'évaluation des risques liés aux inondations et sécheresses et la gestion associée des ressources ; la surveillance ; l'utilisation des territoires ; l'état technique des infrastructures ; les leçons du passé sur les pratiques de gestion, les origines et l'impact des phénomènes extrêmes ; les facteurs sociaux et économiques dans la prise de décision ; la prévention et la limitation des dommages.

Le **RIOB** a animé une session spéciale, le 5 juin après-midi, sur les nouveaux outils introduits par la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau et ses Directives "filles" et a annoncé la création d'un **Réseau Régional des Organismes de Bassin pour l'Europe Orientale, le Caucase et l'Asie Centrale (EECCA-NBO)**.

www.ecwatech.com



M. Laszlo Kothay, Président Mondial du RIOB avec M. Victor Dukovny

4^{ème} Conférence Internationale sur la Restauration des Fleuves

Venise, 15 - 21 Juin 2008



Le Centre Européen pour la Restauration des Rivières (CERR) est une plateforme permettant aux scientifiques, planificateurs, chefs de projet et décideurs, de se rencontrer régulièrement pour discuter des pratiques courantes et étudier les impacts des actions humaines sur la restauration des fleuves.

La 4^{ème} Conférence Internationale du CERR sur la restauration des fleuves, qui s'est tenue à Venise du 16 au 19 juin 2008, avait pour but d'identifier les questions principales de la restauration des fleuves notamment dans l'Union Européenne.

Les présentations et les discussions entre les 300 participants, venant de 36 pays de tous les continents, ont montré que de nombreux projets de restauration de fleuves ont été réalisés dans les 10-15 dernières années. Les différents acteurs ont une plus grande conscience de la nécessité d'utiliser de nouvelles approches et une meilleure compréhension des opportunités et des avantages liés à la restauration des fleuves.

Il est crucial d'inclure la restauration des fleuves dans une politique appropriée. Dans l'Union Européenne, la Directive-Cadre sur l'Eau est une force motrice efficace, bien que lente à prendre effet. Dans d'autres régions (Europe Orientale, Amérique Latine par exemple), les législations et les politiques

existent, mais les Gouvernements sont encore trop peu motivés ou peu intéressés ; dans ce cas, les universités et la société civile peuvent agir pour soutenir la mise en application des politiques. Dans la plupart des cas, il existe un écart entre les déclarations politiques et la mise en œuvre pratique.

Les Délégués du CERR ont souligné que, d'une part, les pratiques de restauration des fleuves peuvent aider à la mise en œuvre des diverses Directives de l'Union Européenne, alors que, d'autre part, la mise en œuvre des Directives de l'UE est souvent une force motrice pour l'exécution des projets de restauration des fleuves.

Il est généralement admis que la restauration des fleuves, basée sur une approche intégrée par écosystème, est un bon instrument pour l'application des Directives de l'UE, (Oiseaux, Natura 2000, DCE, Habitat, Inondations, ...), pour promouvoir une relation plus durable entre l'homme et la nature en créant des habitats, en réduisant le risque d'inondation et les pollutions.

Les recommandations de la Conférence peuvent être téléchargées sur le site du CERR.

Bart Fokkens
Harald Leummens
bart.fokkens@rws.nl

www.ecrr.org



Pour une Gestion intégrée des bassins versants

Selon la stratégie environnementale de l'OCDE, les Pays-Membres doivent "appliquer une approche par écosystème à la gestion des ressources en eau, en se basant sur une gestion intégrée des bassins".

La stratégie environnementale de l'OCDE exige également que les Pays-Membres "coopèrent pour une gestion rationnelle de l'environnement et un usage efficace des ressources en eau transfrontalières, afin de réduire les risques d'inondation et de minimiser les conflits potentiels causés par l'utilisation ou la pollution des ressources en eau transfrontalières". Bien que la gestion à l'échelle d'un bassin ait été mise en œuvre seulement dans quelques pays de l'OCDE, des progrès significatifs ont été réalisés ces dernières années.

Quelques pays Européens ont une longue expérience des Agences de Bassin (France et Espagne par exemple), et de nombreux pays les créent maintenant.

La Directive-Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne (DCE) est remarquable puisque, pour la première fois dans l'histoire, 27 pays se sont engagés à gérer conjointement, d'une manière intégrée, toutes leurs ressources en eau à l'échelle d'un bassin.

Bien qu'elle se concentre fortement sur la qualité et l'écologie de l'eau, la DCE inclut des éléments importants, tels que la gestion intégrée à l'échelle d'un bassin, la participation et la consultation du public, le recouvrement des coûts et l'utilisation du principe pollueur-payeur. La DCE comporte des obligations, des objectifs mesurables dans le temps et permet la gestion des eaux transfrontalières. Elle inclut également la gestion des inondations, des sécheresses et des aquifères.

En Australie, **l'accord sur le Bassin Murray-Darling**, conclu en 1992 entre les Etats du Sud-Est, a amorcé une approche plus globale prenant en compte des préoccupations allant au-delà des quantités d'eau : la qualité de l'eau, la salinité et les aspects écologiques. L'accord "Murray-Darling Basin Cap" pour limiter les pertes en eau et "l'initiative de Vie du Murray", destinée à reconstituer la bonne santé écologique du fleuve Murray, ont suivi récemment.

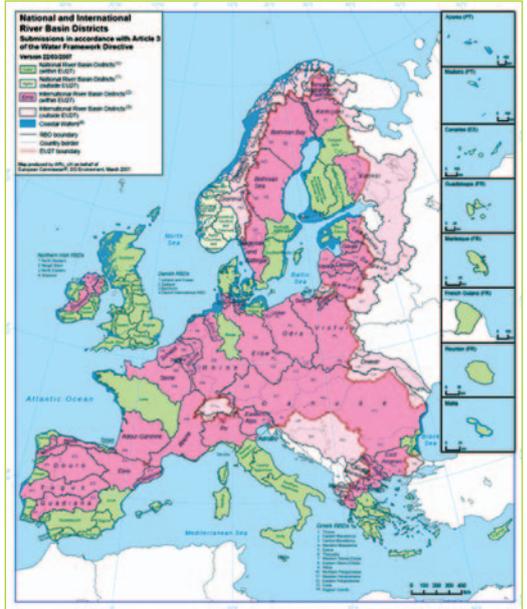
Au Japon, un développement encourageant a été l'adoption d'une approche rationnelle du cycle de l'eau avec la définition des objectifs et l'élaboration de plans de bassin impliquant les

Ministères, les Autorités locales, les citoyens et la société civile.

Aux Etats-Unis, un de ces programmes offre des incitations aux acteurs en amont de New-York pour protéger les sources d'approvisionnement en eau de la ville contre la pollution.

L'USEPA soutient l'attribution de "crédits de pollution de l'eau", calqués sur les crédits de pollution atmosphérique.

La coopération transfrontalière doit être une partie intégrante de la gestion intégrée des bassins. Environ 61 traités se rapportant à 200 bassins partagés ont été signés au cours des 50 dernières années. Cependant, peu de traités contiennent des références à la gestion de la qualité de l'eau, la surveillance et l'évaluation, la résolution de conflits, la participation du public et des méthodes flexibles d'allocation des ressources.



La plupart des accords internationaux existants manquent des outils nécessaires pour favoriser une gestion à long terme et intégrée de l'eau.

Gerard.BONNIS

OCDE

Gerard.BONNIS@oecd.org

www.oecd.org

Un diplôme pour la gestion des conflits sur l'eau

Ce diplôme, de l'Université de l'Etat de l'Orégon, qui s'adresse aux décideurs, aux étudiants post-universitaires et aux professionnels, va au-delà de l'approche traditionnelle des systèmes hydrauliques physiques et intègre les

aspects humains, politiques et scientifiques pour améliorer les capacités dans les domaines de la gouvernance des eaux, de l'eau et les écosystèmes, de l'eau et la société et de l'eau et l'économie.

A la fin du cursus, les étudiants sont en mesure :

- d'améliorer leur compréhension des conflits sur l'eau ;
- d'évaluer les conflits d'intérêt sur l'utilisation des eaux ;
- d'analyser les cadres institutionnels de la gestion des eaux en terme de potentiel de coopération et de conflit ;
- de connaître divers scénarii de gestion, de négociation et d'aide à la décision ;
- de travailler et de communiquer avec succès dans un environnement multidisciplinaire et multi-culturel.

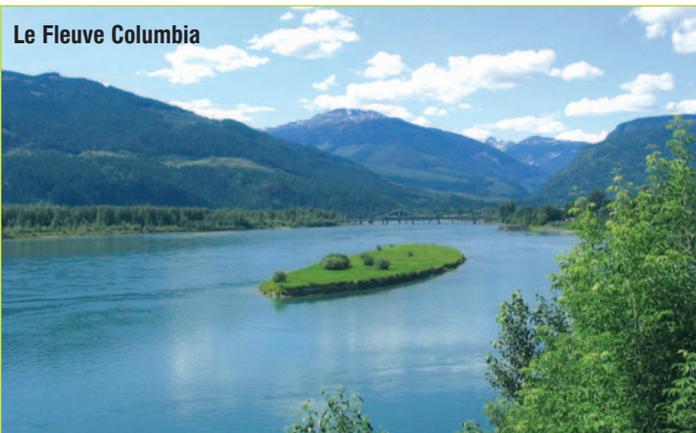
Le développement de nouvelles classes sur Internet donnera l'opportunité de compléter tout le programme en ligne.

Lynette de Silva

Directrice Associée

PWCMT - Université de l'Etat de l'Orégon

desilval@geo.oregonstate.edu



Le Fleuve Columbia



www.transboundarywaters.orst.edu



SADIEau est un projet financé par la Facilité Eau de l'Union Européenne. Il est piloté par un consortium de partenaires du Nord et du Sud : le Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) et son secrétariat, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement (Crepa), l'Office International de l'Eau (OIEau), le Programme Solidarité Eau (pS-Eau) et le Centre de Développement et d'Ingénierie sur l'Eau (WEDC). Le but du projet en cours est de tester la faisabilité d'un Système Africain d'Informations sur l'Eau. L'objectif majeur du projet est d'offrir un dispositif qui permette la mutualisation des expertises, des informations et des compétences africaines. Le consortium qui pilote **SADIEau** a réalisé dès le démarrage une enquête auprès d'une vingtaine de structures, réparties sur tout le continent africain, afin d'identifier l'intérêt des acteurs africains pour ce projet, leurs besoins et leurs attentes, leur potentiel technique pour collaborer.

Le principe de **SADIEau** repose sur deux grandes composantes :

- ◆ **Un réseau de partenaires** sur tout le continent africain, constitué d'organisations de gestion de l'information, de centres documentaires publics ou privés, de gestionnaires de bassin, d'ONG, de bureaux d'ingénierie, ...
- ◆ **Un système d'information**, sous la forme d'un site Internet, "**le portail SADIEau**", constitué d'articles, de notices bibliographiques, d'outils sur la gestion intégrée des ressources en eau, des liens vers d'autres sites, ... Sa mise à jour est effectuée par le Réseau de partenaires.

Un Réseau de partenaires

12 partenaires, appelés Points Focaux (PF), répartis en Afrique francophone et anglophone ont été identifiés par le Comité de pilotage SADIEau. Un Point Focal est constitué d'une structure et de son Réseau spécialisés dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement, irrigation, GIRE, gestion de bassins, ...). Il contribue à l'alimentation du portail



L'atelier de lancement de SADIEau Ouagadougou, 27 - 30 octobre 2008

SADIEau participe à l'élaboration de produits d'intérêt commun sur des thèmes pré-définis par la collectivité **SADIEau** : des lettres d'information thématiques, des guides, des synthèses thématiques ou géographiques, des conférences, ...

Le projet s'engage à former les responsables de ces Points Focaux aux modalités pratiques de gestion de l'information et à toutes compétences nécessaires pour alimenter le portail **SADIEau**. Des sous-réseaux peuvent être créés pour réaliser les produits **SADIEau**.

Le Système d'Information

Le "**portail SADIEau**" est une vitrine de l'information panafricaine ; il ne crée pas l'information mais oriente vers l'information. Il identifie et répertorie les informations disponibles chez ses partenaires détenteurs de l'information (PF) et renvoie le visiteur vers leur site Internet.

Une base de connaissance est au cœur du Système, constituée de notices

documentaires renseignées par les Points Focaux ; un moteur de recherche permet de recenser les études disponibles chez les partenaires.

Les prochaines étapes

Le Système **SADIEau** est entré dans une phase de test sur le terrain lors d'un atelier de lancement et de formation des PF, qui s'est tenu du 27 au 30 octobre 2008 à Ouagadougou. Pendant 6 mois, les Points Focaux vont tester l'outil et faire remonter leurs observations pour améliorer le dispositif. La phase préalable de **SADIEau** doit s'achever début 2010. **SADIEau** pourra alors être étendu à tous les autres Organismes Africains œuvrant dans le domaine de l'eau.

Le site Internet public en cours de développement hébergera très prochainement le "**portail SADIEau**", à l'adresse :

www.sadieau.org



Des indicateurs de performance pour les Organismes de Bassin Africains

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) a lancé un projet visant le développement, le test et la comparaison d'indicateurs de performance pour les Organismes de Bassin Transfrontaliers Africains. Ce projet se déroule en partenariat avec le Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB) et avec l'appui de l'Office International de l'Eau et d'Ecologic.

Le projet est financé par la Facilité Européenne sur l'Eau (ACP Water Facility) et le Ministère français des

Affaires Etrangères. Il dure 3 ans et implique au total une dizaine de bassins africains au cours de 2 phases de tests.

A la suite d'un Séminaire organisé à Ouagadougou en novembre 2007, une première liste d'indicateurs a été proposée.

Ces indicateurs appartiennent à deux catégories :

- la première (Gouvernance) vise à décrire le fonctionnement des structures chargées de la mise en œuvre de la gestion intégrée à

l'échelle des bassins transfrontaliers,

- la seconde (Technique) regroupe des indicateurs relatifs aux résultats concrets, sur le terrain, de cette démarche de gestion par bassin.

Le test de cette première liste d'indicateurs dans les Bassins du Niger, du Congo, du Sénégal, du Lac Victoria et de l'Orange a permis d'analyser leur pertinence et leur utilité. Un Séminaire de présentation et d'analyse des premiers

résultats a été organisé à Kinshasa en octobre 2008.

Cet Atelier a associé les représentants des bassins et les partenaires du projet. Il a préparé le lancement de la seconde phase de test, courant 2009, dans 10 bassins transfrontaliers pour affiner les résultats et aboutir à une liste finale d'indicateurs de performance véritablement adaptés à la situation africaine.

Plus d'informations sur :

<http://aquacoope.org/PITB>



L'eau, pour une Afrique plus prospère

L'AMCOW (Conseil des Ministres Africains de l'Eau) et la BAfD (Banque Africaine de Développement) ont organisé la première Semaine Africaine de l'Eau à Tunis, du 26 au 28 mars 2008.

Cette première édition a permis de réunir un grand nombre de spécialistes de l'eau de tout le continent africain : des politiques, des techniciens et des scientifiques, venus débattre des problématiques essentielles liées à l'eau (maîtrise, approvisionnement, consommation, sécurité, ...), pour poser les premières pierres de l'édifice qui assurera sur le long terme, le développement socio-économique tant espéré de l'Afrique.

Formuler des stratégies, des politiques et proposer des actions concrètes en matière de développement et



de fourniture des ressources hydriques dans un contexte de changements climatiques : cette manifestation a également permis de mettre en lumière les principaux défis environnementaux et sociaux du continent.

Les débats de cette semaine de l'eau ont permis d'aborder des points cruciaux, parmi lesquels :

- ❖ les leçons tirées à l'échelle internationale, relatives à la sécurité de l'eau ;

- ❖ les défis posés par l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- ❖ les investissements en infrastructure pour permettre l'accès à l'eau ;
- ❖ les efforts nécessaires pour améliorer les systèmes d'information et d'expertise ;
- ❖ les défis sociaux et environnementaux liés au développement des infrastructures hydrauliques ;
- ❖ les rôles des parties prenantes et le développement de partenariats.

M. Jean-François DONZIER, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, a été invité à co-présider la session sur "le développement des institutions et des capacités pour la sécurité de l'eau en Afrique" et il a présenté un rapport introductif faisant le point de la situation sur ces questions pour le continent africain.

www.afdb.org

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG)

Gouvernance des Bassins Transfrontaliers Africains

Le Fleuve Gambie



L'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) a fait l'objet en 1991 d'une réorganisation institutionnelle qui a permis une nouvelle approche, le démarrage de véritables études de base et la concrétisation d'une volonté d'intégration régionale (1991-1997).

La décennie suivante (1997-2006) a permis la maturation de projets prioritaires, en particulier un projet stratégique "Energie" en cohérence avec le "WAPP - West African Power Pool".

Dans le contexte économique et environnemental actuel, les bénéfices attendus sur ce Projet "Energie" sont très intéressants :

- Production de 1.350 GWh/an d'énergie propre pour contribuer à la satisfaction de la demande croissante de la région ;
- Exploitation de ressources naturelles renouvelables dans un souci de développement durable, avec réduction des émissions de CO₂ ;
- Prix de revient de l'énergie bien inférieur aux solutions thermiques alternatives ;

- Amélioration de la fiabilité globale du secteur électrique grâce à une interconnexion ambitieuse.

Plus de 550 MEuros ont déjà été réunis pour les barrages, unités hydro-électriques et interconnexions, soient près de 65 % du budget total de 857 MEuros.

Ce projet Energie est tout à fait stratégique pour la sous-région. Toutefois, l'OMVG ne dispose pas encore d'une vision globale et intégrée sur la gestion des ressources en eau de ses bassins versants, afin :

- ◆ de mieux garantir la pérennité de sa gestion, notamment des ouvrages structurants envisagés ;
- ◆ de préparer les futures actions à mener, à moyen et long terme, au-delà des projets déjà identifiés.

C'est dans ce contexte que le Ministère français des Affaires Etrangères a mandaté l'**Office International de l'Eau** pour apporter un appui stratégique à l'OMVG.

L'analyse conduite par l'OIEau a montré qu'il est très important d'accompagner l'OMVG dans son renforcement institutionnel et technique et que l'on peut retenir 2 axes prioritaires pour 2009/2010 :

- ❖ **un bilan complet de la gouvernance**, au niveau national et des bassins transfrontaliers, en synergie avec les études déjà menées par l'ABN (cas de la Guinée) et l'OMVS (cas du Sénégal) ;
- ❖ **l'élaboration d'un véritable Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, et d'un Programme d'Investissement à moyen terme.**

Il est aussi important de renforcer la structure institutionnelle de l'OMVG, de développer ses outils de monitoring et d'aide à la décision, de réaliser des formations du personnel, de renforcer l'approche participative, ...



2003-2008 : De l'Audit initial à la "vision partagée"

En 2003, la Banque Mondiale et l'**Autorité du Bassin du Niger (ABN)** faisaient appel à l'**Office International de l'Eau (OIEau)**, afin de mener à bien un Audit visant à proposer des réformes institutionnelles et organisationnelles nécessaires.

Les différentes réunions des instances de l'**ABN** ont alors confirmé la volonté des neuf Etats-Membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Tchad) de faire de cette organisation un outil de coopération régionale et de développement économique.

Ainsi, il a été demandé qu'une "Vision claire et partagée" du Bassin du Niger soit développée avec l'appui de la Banque Mondiale et des autres partenaires au développement, afin de créer un "environnement propice" à la coopération et d'élaborer un "**Plan d'Action de Développement Durable (PADD)**", accepté par tous les acteurs du Bassin. Un acquis fondamental de ce processus est la Déclaration de Paris sur "Les principes de gestion et de bonne gouvernance pour un développement durable et partagé du Bassin du Niger", signée en avril 2004 par les neuf Chefs d'Etat et de Gouvernement du Bassin.

Dans le cadre de ce processus de "Vision partagée", l'**Autorité du Bassin du Niger** a reçu une Subvention de l'Union Européenne (Facilité Eau), en vue de la mise en œuvre d'un projet

intitulé "Etablissement du Programme d'Investissement et Mise en place des Investissements".

L'**ABN**, avec l'appui de l'**OIEau**, s'est investi notamment sur les thèmes suivants :

- L'élaboration d'une Charte de l'Eau ;
- La nécessaire cohérence du **PADD** avec les processus nationaux et régionaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- L'élaboration du Programme d'Investissement, y compris la formulation et les modalités de mise en œuvre des projets.

Ces travaux ont accompagné les étapes ultimes du processus de "Vision Partagée" :

- ◆ La Formulation du **PADD** et l'élaboration du Programme et des Projets d'Investissement sur 20 ans ;
- ◆ Le Sommet des Chefs d'Etat ;
- ◆ La Table Ronde des bailleurs de fonds en juin 2008, au cours de laquelle un montant total d'environ 5,5 Milliards d'Euros de travaux a été présenté, couvrant les quatre prochains plans quinquennaux.

L'**ABN** va donc maintenant "passer à l'acte", pour se prévaloir à l'avenir de résultats concrets et durables pour les Pays, pour les usagers, les citoyens du Bassin. C'est en tout cas l'ambitieux objectif de cette démarche.

L'exemple du PADD

Approuvé en 2008, le "**Plan d'Action de Développement Durable (PADD)**" et son Programme d'Investissement sont désormais opérationnels.

Plus de 100 millions d'habitants vivent dans le Bassin du Niger et 180 millions sont prévus en 2025 : la répartition équitable des ressources en eau et la préservation des écosystèmes aquatiques du Bassin sont parmi les grands enjeux du futur.

La démarche validée par l'**ABN** consistait à identifier les besoins en eau, actuels et futurs, pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation, l'élevage et la production hydro-électrique. Un modèle hydraulique d'allocation besoins / ressources a permis de tester les limites des divers scénarios d'aménagement envisagés par les Etats riverains (impacts notamment des grands barrages à l'étude). Des outils d'aide à la décision ont été élaborés afin de calcu-

ler différentes données économiques, environnementales déduites des calculs hydrauliques : production agricole, hydro-électrique, partage des bénéfices de l'eau, etc. Une approche basée sur un découpage en "zones de développement" a permis de dépasser les limites administratives des Etats. L'étroite concertation entre les partenaires de l'**ABN** a favorisé une appropriation et un partage de la démarche dans un délai très court. Le **PADD** est aujourd'hui soutenu par les bailleurs de fonds internationaux. Novatrice dans la priorisation des besoins et dans la définition de zones de développement au bénéfice d'une gestion transfrontalière, l'approche privilégiée a permis de repositionner les décisions sur les options d'aménagements à l'échelle du bassin versant.

BRL Ingénierie
com@brl.fr

Un modèle pour la gestion du Bassin du Niger

Au cours des 3 dernières décennies, le Bassin du Niger a été affecté par une série d'événements hydrologiques extrêmes causant des étiages, des sécheresses et des inondations : par exemple, en juin 1984, le fleuve Niger a été totalement asséché à Niamey pour la première fois dans l'histoire. Ce phénomène s'est presque répété pendant l'année hydrologique 2002/03. Le modèle "Niger" est pour l'**ABN** un outil de simulation et d'aide à la décision pour la gestion des ressources et des demandes en eau dans le Bassin du Niger.

Le modèle a tout d'abord été utilisé pour établir la situation hydrologique lors de l'élaboration du **Plan d'Action et de Développement Durable (PADD)**.

L'étalonnage a été réalisé sur la période 1966-1989 pour laquelle il existe des données disponibles suffisantes ; cette période est également considérée comme représentative de diverses

situations hydrologiques et du changement climatique. L'application du modèle permet une cohérence entre les projets hydrauliques identifiés, en termes de stockage, de structures de déviation ou de contraintes environnementales.

Le modèle a été finalement adapté au fonctionnement des barrages et aux objectifs d'irrigation en aval, afin d'optimiser la production énergétique et la gestion des pénuries futures et d'adapter en temps réel les lâchures selon la situation hydrologique réelle. Enfin, le modèle permet de prévoir les situations d'urgence et les déficits, pour gérer les structures hydrauliques, en particulier au sein des commissions de gestion, en situations de pénurie, afin de prévenir des conflits entre acteurs.

Abdoulaye DOUMBIA
Observatoire du Bassin du Niger - ABN
abdoumbia@yahoo.fr

www.abn.ne



Le 8^{ème} Sommet des Chefs d'Etats et des Gouvernements
Niamey - avril 2008

Gouvernance des Bassins Transfrontaliers Africains

Comment sortir de la logique "Pays" ?

L'appel du Professeur Hippopotamus dans le Bassin du Niger



En 2002, les Etats riverains du Niger et de ses affluents ont décidé d'une concertation active en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour le développement durable du bassin et d'un programme d'investissement : le processus de la "Vision Partagée" était ainsi engagé.

En avril 2008, après près de six années de concertation, d'études et de mobilisation des partenaires financiers,

le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement se réunissait à Niamey pour l'adoption du programme d'investissement et des actions prioritaires à engager de 2008 à 2012.

A cette occasion, "le Professeur Emérite Hippopotamus", descendant d'une dynastie de "sages" et fondateur de "l'école de la vie du fleuve Niger", sollicita au nom de la voix citoyenne, le Secrétariat International de l'Eau, pour rendre public son appréciation du résultat des travaux des élèves de sa "classe spéciale"...

De bonnes notes ont été obtenues par cette "classe spéciale" dans plusieurs matières tels que la volonté politique et le soutien financier, la réforme institutionnelle de l'ABN ou encore la planification et la programmation théorique et pratique.

Mais les élèves ont été appelés à retravailler une matière essentielle : le choix du scénario d'aménagement.

En effet, le Professeur Hippopotamus juge que le scénario d'aménagement retenu par les Etats, à l'issue des études d'élaboration du plan d'action de développement durable du bassin, présente des impacts négatifs et qu'aucune garantie de compensation n'est donnée pour l'instant aux populations qui seront affectées. Aussi, il demande des efforts en matière de transparence dans les études d'impact des ouvrages structurants, en matière de coopération internationale entre les bailleurs, ainsi que dans la mise en place de processus participatif de tous les partenaires, particulièrement ceux qui associent les habitants des zones rurales, périurbaines et des villes secondaires.

En clair, le Professeur Hippopotamus dit que le plan d'action ne peut pas être une superposition de projets nationaux car le développement du bassin est à envisager au-delà des frontières. Il demande d'évaluer ensemble les besoins du bassin en matière de sécurité énergétique, alimentaire, ... et mettre en place les investissements là où ils seront les plus judicieux en terme de production et de bénéfices pour le plus grand nombre et avec le moins de dommages ...

Le Professeur Hippopotamus sera-t-il entendu ?

L'avenir le dira.

Raymond Jost

Réprésentant du Professeur Hippopotamus
rjost@sie-isw.org

www.i-s-w.org/prof_hippo/index.html

Nigeria

Vers la gestion durable des ressources en eau dans le Bassin du Lac Tchad

Le Bassin Hadejia-Jama'are Komadugu-Yobe (HJKYB) draine environ 84.000 km² au Nord-Est du Nigeria avant de se déverser dans le Lac Tchad. Le bassin est partagé par six des Etats Nigériens du Nord (Kano, Jigawa, Plateau, Bauchi, Yobe et Borno). Plus de 15 millions de personnes y vivent de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.

Le fleuve Hadejia a vu son écoulement modifié par la construction des barrages de Tiga et de Challawa, du périmètre irrigué de Kano et par le projet d'irrigation de la vallée de Hadejia.

Les études faites par l'UICN en 1998, grâce au projet de conservation des zones humides de Hadejia-Nguru, ont montré que la demande estimée en eau superficielle du système Hadejia excède l'approvisionnement disponible par un coefficient de 2.6.

Afin de soutenir une gestion durable des ressources en eau dans le secteur

nigérien du Bassin du Lac Tchad, divers efforts ont été entrepris par des individus, des groupes, des organismes et des institutions : la création du Comité de Coordination du Bassin Hadejia-Jama'are-Komadugu-Yobe afin de coordonner les activités d'aménagement et de gestion des ressources en eau.

Diverses réunions d'acteurs, des ateliers, des consultations, des campagnes de sensibilisation, des études ont été réalisés pour sensibiliser les acteurs aux problèmes du bassin, notamment les Ateliers nationaux organisés à Kaduna en 2004 et 2006 et à Kano en 2005.

Des Comités d'Etat sur la GIRE (SIWRMC) et un Conseil local des communautés des zones humides sont conçus pour influencer la politique, faire des recommandations, augmenter la communication et la sensibilisation, élaborer des plans d'action et être des

plate-formes pour améliorer la gestion durable des ressources en eau dans le HJKYB.

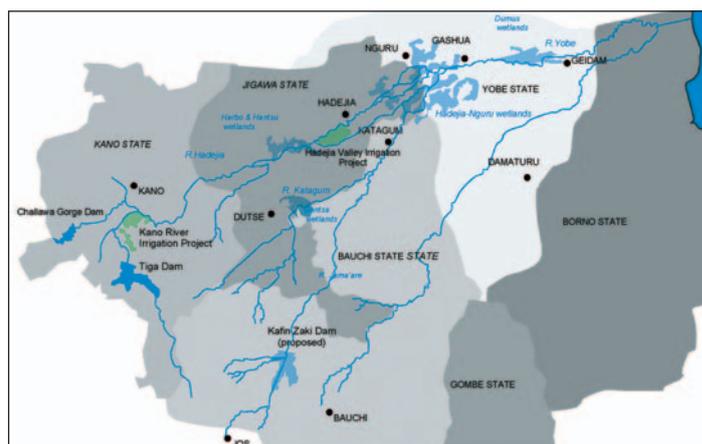
Un Plan de Gestion du Bassin a été élaboré et approuvé par les acteurs.

Enfin, le Sommet des Gouverneurs du HJKYB s'est réuni en juin 2006, afin de résoudre les problèmes Inter-Etats conformément au plan de gestion de bassin. Il a conduit à la signature d'un protocole d'accord et à la création d'un

Fonds de Dépôt qui prévoit un mécanisme de financement durable pour entreprendre les projets du plan de gestion du bassin.

M. Zaji BUNU

Directeur General,
Centre Islamique de Yobe, Damaturu, Etat de Yobe
mzbunu2004@yahoo.com



Afrique

Sénégal

**Les Bassins de rétention :
un moyen de lutte
contre la pauvreté au Sahel**

Un bassin de rétention au Sahel



La maîtrise de l'eau constitue pour le NEPAD le premier pilier de son **Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)**, notamment pour les Etats sahéliens très vulnérables du fait de l'irrégularité des apports pluviométriques et des sécheresses des décennies précédentes.

Mais au Sahel, des millions de mètres cubes ruissellent durant la saison des pluies, faute d'ouvrages de stockage.

Face à cette problématique et soucieux de mettre en œuvre une politique durable d'amélioration des écosystèmes et des conditions de vie des populations, le Président de la République du Sénégal a initié en mai 2000, un important "Programme national des bassins de rétention et lacs artificiels" pour la mobilisation et la valorisation des eaux de ruissellement.

Ce Programme intéresse l'ensemble des villages sénégalais disposant de sites potentiellement aménageables et propices aux activités agro-sylvopastorales.

Ainsi les premières investigations effectuées ont permis d'identifier 5000 sites potentiels, dont 200 ont déjà fait l'objet d'aménagement. Plusieurs bassins de rétention de dimension et d'utilisation différentes sont construits sur l'ensemble du territoire, la majorité dans des zones non pourvues de cours d'eau pérennes.

Ils permettent la diversification et l'intensification agricole, le développement de la polyculture de contre saison, l'amélioration de la biodiversité, la pisciculture, la fixation des jeunes ruraux dans leurs terroirs respectifs.

Les résultats prometteurs enregistrés depuis 2002 ont suscité une forte demande des populations. La réalisation du Programme montre que ces ouvrages sont de petits aménagements à grands effets. Ils sont techniquement et socialement viables dans les terroirs sahéliens et économiquement rentables.

Seck NDONG

Président du Réseau International des Acteurs de Développement (RIAD)
riadsenorg@gmail.com

OMVS

Un processus participatif pour l'élaboration du SDAGE

L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) s'est engagée dans un processus d'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme institutionnelle en cours de l'OMVS. C'est un acte fort, dans la mesure où le SDAGE constituera une référence pour l'action commune de tous les acteurs de l'eau du bassin, répondant avec équité aux besoins des activités humaines dans le respect des équilibres naturels. Le SDAGE reflètera les identités, les consensus et les ambitions dans le bassin du fleuve Sénégal.

L'OMVS souhaite de ce fait associer à toutes les étapes d'élaboration du SDAGE l'ensemble des parties prenantes au développement du bassin : société civile, usagers, différents groupes d'utilisateurs, Collectivités Locales, secteur privé, institutionnels, ... Il est à ce stade prévu une information préalable sur le processus, puis une consultation large sur l'état des lieux du bassin d'où émergeront les priorités sur lesquelles le SDAGE et son programme d'investissements seront élaborés. Une phase de "consultation d'adhésion" pourrait clôturer ensuite le processus.

Un processus participatif à différentes étapes

Une méthodologie spécifique sera ainsi développée. Il s'agit en effet, d'aller au-delà du seul mécanisme des ateliers de validation et d'avoir une démarche proactive pour "aller chercher les populations". Un travail approfondi sera mené sur les objectifs, les zones géographiques, les populations et groupes d'acteurs cibles, l'identification et la formation des acteurs relais, les supports de communication, les types d'actions d'animation locale, ...

Cette consultation sur le SDAGE sera également l'occasion pour le Comité de Bassin, organe prévu dans le cadre de la réforme institutionnelle de l'OMVS, d'asseoir sa légitimité sur un processus fondamental pour l'avenir du bassin.

L'objectif final du processus est pour l'OMVS de pouvoir disposer d'un SDAGE cohérent, garant d'une mise en œuvre appropriée des actions nécessaires et des investissements pour le développement durable du Bassin du Sénégal.

L'OMVS bénéficie d'un financement de l'Agence française de développement (AFD), à hauteur de 2 millions d'Euros, pour ce chantier ambitieux et novateur dans sa dimension et sa méthodologie.

Mohamed S. MERZOUG

Tamsir NDIAYE

OMVS
mohamed.merzoug@omvs.org
tamsir.ndiaye@omvs-soe.org

Martin Parent

Gilles Chausse

AFD
parentm@afd.fr
chausse@groupe-afd.org

www.omvs.org

www.afd.fr



INVITATION

5 sessions thématiques 3-1 :

20 mars 2009 - 08h30 - 19h00

21 mars 2009 - 08h30 - 13h00

**"Gestion de Bassin
et Coopération Transfrontalière"**

Sutluce - Istanbul

Amérique du Nord

Canada

L'Aménagement Intégré des Bassins Versants et les Offices de Protection de la Nature de la Province de l'Ontario

"Conservation Ontario" est l'Organisme-Cadre qui représente les 35 Offices de Protection de la Nature qui s'occupent de l'aménagement des bassins versants dans la Province.

Créés en 1946 en vertu d'une Loi provinciale, les Offices ont pour mandat de s'assurer de la conservation, la restauration et la gestion responsable des ressources en eau, des terres et des habitats naturels en Ontario, par le biais de programmes qui établissent

l'équilibre entre les besoins humains, environnementaux et économiques.

L'aménagement des bassins versants a grandement évolué depuis les années 1950, lorsqu'il s'agissait surtout de la gestion de questions sectorielles, comme par exemple, la protection contre les crues.

De nos jours, l'aménagement intégré des bassins versants tient compte des eaux de surface, des eaux souterraines et de l'infrastructure naturelle (les habitats terrestres, les terres humides, les terres boisées) et de la morphologie des cours d'eau.

Cet aménagement intégré des bassins versants :

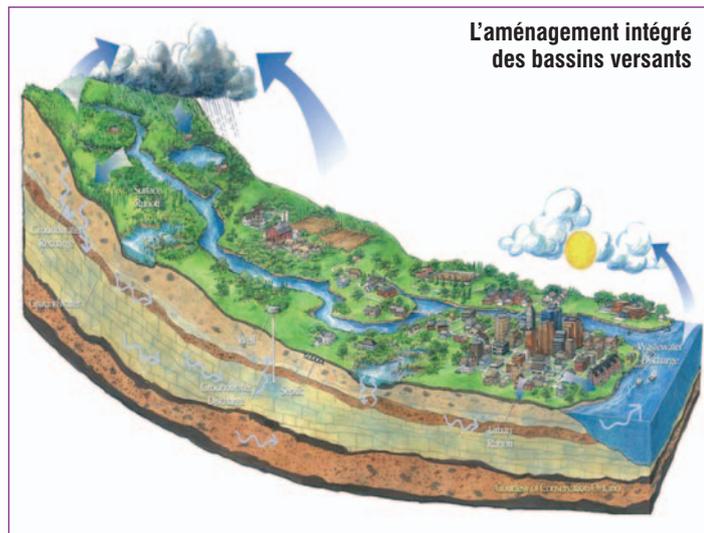
- vise l'amélioration continue au moyen d'une gestion adaptative de l'environnement ;
- s'applique sur des zones écologiques délimitées ;
- utilise des outils complémentaires, comme la réglementation, l'aménagement du territoire, les pratiques exemplaires de gestion, les mesures incitatives, l'éducation et les activités bénévoles.

Don Pearson

Conservation Ontario

info@conservationontario.ca

www.conservationontario.ca



La nouvelle Politique de l'Eau au Québec

La Politique de l'Eau au Québec (PEQ), adoptée en novembre 2002, porte sur la réforme de la gouvernance de l'eau et la mise en œuvre d'une gestion par bassin regroupant tous les acteurs.

Ainsi, des organismes de bassin ont été créés pour 33 cours d'eau principaux. Ces organismes sont appuyés financièrement et techniquement par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

Leur mission est d'organiser une gestion intégrée dans leurs bassins respectifs, basée sur les efforts concertés des acteurs locaux et régionaux, sur la coordination des actions qui pourraient avoir un impact sur l'eau et les écosystèmes, et sur la participation de la population.

L'objectif est de mettre en œuvre un processus permettant de coordonner efficacement tous les efforts pour protéger, réhabiliter ou développer le bassin en éliminant les duplications, en maximisant les bénéfices, en tenant compte des impacts cumulatifs de chaque action et en gérant les conflits éventuels ou existants entre utilisateurs.

Le principal mandat de l'organisme de bassin est d'élaborer un Schéma Directeur des Eaux (SDE) par l'information et la participation du public à sa mise en œuvre. En novembre 2008, neuf SCE ont été officiellement soumis au Ministère pour approbation du Gouvernement ; cinq ont été officiellement approuvés.

Le Gouvernement aura investi une somme supérieure à 20M \$C depuis 2003 sur les budgets récurrents (ressources humaines et financières) pour soutenir la mise en œuvre et le développement de la gestion intégrée par bassin.

Madeleine Paulin

Sous-Ministre

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
madeleine.paulin@mddep.gouv.qc.ca

www.mddep.gouv.qc.ca



Amérique Latine

RELOB

Assemblée Générale des Réseaux Latino-Américain et Brésilien des Organismes de Bassin Rio de Janeiro - Brésil - 10 - 14 novembre 2008

Le Forum National des Comités de Bassin Brésiliens



Du 10 au 14 novembre 2008, Rio de Janeiro a accueilli **le Forum National des Comités de Bassin Brésiliens**.

Cet événement réunit tous les 2 ans l'ensemble des Membres des Comités de Bassin, créés dans le cadre de la Loi sur les Ressources Hydrauliques de 1997.

A ce jour, près de 130 Comités de Bassin ont été créés au Brésil, tant sur les fleuves fédéraux que sur les fleuves relevant de la seule compétence des Etats Fédéraux.



Les participants à l'Assemblée Générale du RELOB

Plus de 2.000 représentants, venant de toutes les régions du Brésil, ont participé à cet événement exceptionnel.

C'est dans ce cadre que s'est tenue également la **3^{ème} Assemblée Générale du Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin (RELOB)**, les 11 et 12 novembre 2008, réunissant les représentants des principaux Organismes de Bassin d'Amérique Centrale et du Sud, des Gouvernements développant des politiques de bassin et des Organisations Régionales concernées.

Une forte délégation espagnole, conduite par M. Teodoro Estrela, Directeur Adjoint au Ministère chargé de l'Eau, a également participé aux travaux.

Les travaux ont été animés par M. Oscar Cordeiro Netto, Directeur de l'**Agence Nationale de l'Eau du Brésil (ANA)** et par M. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du **Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB)**.

L'Assemblée a débattu des expériences et des développements en cours des politiques de bassin dans les Pays représentés. Elle a approuvé une réforme des Statuts du RELOB et élu le nouveau Bureau Exécutif du Réseau.

M. Edgar Bejarano Méndez, Directeur Général de la "Corporation Autonome Régionale du Cundinamarca" de Bogota en Colombie a été élu Président du RELOB pour les 2 années à venir.

C'est le "Consortium Intermunicipal" des Bassins des Fleuves Piracicaba, Capivari et Jundiá - Etat de Sao Paulo - Brésil, qui assurera le Secrétariat Technique du RELOB, avec l'appui de l'ANA.

La prochaine Assemblée Générale du Réseau se tiendra en Colombie en 2010.

www.ana.gov.br/relob



CEPAL

Une gestion intégrée durable des ressources en eau est conditionnée, entre autres facteurs, par l'efficacité et l'équité : une gestion inefficace a des conséquences négatives sur l'équité, pour les groupes bénéficiaires défavorisés en particulier, puisqu'elle limite les bénéfices et transfère des coûts et des externalités.

Il est possible de lier ces éléments à des considérations réglementaires spécifiques :

- ne pas entreprendre de projets publics sans évaluer soigneusement leurs répercussions économiques, sociales et environnementales ;
- ne pas financer les projets publics avec un taux de rendement négatif, ni accorder des subventions généralisées, à moins que ceci ne soit justifié par des considérations

économiques, sociales et environnementales indiscutables ;

- donner au public des informations précises, exactes, transparentes et opportunes ;
- assurer la viabilité écologique des sources d'approvisionnement en eau ;
- réserver des débits minimaux ou écologiques pour la protection de l'environnement ;
- ne pas permettre la monopolisation de la ressource par des intérêts particuliers ;

- assurer la satisfaction des besoins de base des populations défavorisées ;
- respecter les usages et les droits coutumiers des populations autochtones.

Andrei S. Jouravlev

Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL)

Andrei.JOURAVLEV@cepal.org

www.cepal.org



CEPAL



Amérique Latine

Equateur

Une approche par "Bassin Versant" comme outil de participation du public

Dans le cadre de la nouvelle Constitution de l'Equateur, approuvée par référendum le 28 septembre 2008, l'importance des ressources en eau est reconnue par la création du **SENAGUA** (Secretaría Nacional del Agua). Grâce à cette décision, le Gouvernement espère résoudre les principaux problèmes de ce secteur.

Le Plan National de l'Eau, actuellement en cours d'élaboration par le **SENAGUA**, définit comme principes directeurs la gestion intégrée et décentralisée des ressources en eau par bassin versant, la participation du public, la diffusion d'une nouvelle culture de l'eau, ainsi que l'application des droits de l'homme à l'eau.

La création des Organismes et Conseils de Bassin facilitera l'organisation des usagers, en tant qu'acteurs directement responsables, pour que l'eau soit réellement l'affaire de tous les équatoriens et pour résoudre les nombreux conflits actuels et latents.

Comme l'eau ne s'arrête pas aux frontières, l'Equateur cherche à améliorer la

coopération transfrontalière pour une meilleure gestion des bassins hydrographiques : c'est ainsi qu'a été créée avec le Pérou, une **Autorité Binationale du Bassin Zarumilla**, ayant pour objectif la résolution conjointe des problèmes liés aux événements climatiques extrêmes, au manque de ressources en eau et à la dégradation de l'environnement de ce bassin. Le Ministère propose également d'établir un agenda Sud-Américain pour la conservation et la gestion durable de l'eau, ainsi qu'un Centre d'Information sur l'Eau "des Andes à l'Amazone".

Ing. Nathalie Weemaels

Direction de la Communication Sociale
Secrétariat National de l'Eau (SENAGUA)
comunicacion@senagua.gov.ec

www.senagua.gov.ec



FONAG : un fonds pour la protection de l'eau



"On ne peut pas parler d'eau sans se référer aux bassins hydrographiques ..."

La Zone Métropolitaine de Quito (DMQ), capitale de l'Equateur, dispose d'un fonds environnemental, le **Fonds pour la Protection de l'Eau (FONAG)**, pour la protection, la réhabilitation et la conservation des bassins hydrographiques.

Il est demandé aux usagers de l'eau, habitant dans la DMQ, de renforcer le Fonds par le paiement d'une taxe par les services d'eau potable, d'assainissement et de l'énergie électrique. Ce fonds patrimonial est régi par la Loi

sur les Marchés ; il est constitué pour 80 années et il investit dans des actions environnementales, telles que la réhabilitation des zones boisées, l'éducation environnementale, la communication, la surveillance et le monitoring des secteurs protégés et la formation.

Cette nouvelle stratégie de gestion de l'eau, qui, pour protéger la ressource, rationaliser sa consommation et son utilisation, établit un mécanisme financier, est une façon de responsabiliser les citoyens.

Nancy Puente

Coordinatrice de Communication Sociale
FONAG
fideicomiso.fonag@gmail.com

Costa Rica

Préservation des ressources en eau dans le Sous-Bassin du Rio Cacao

L'Association Agro-écologique pour la protection du Sous-Bassin du Rio Cacao (APROSUCUENCA) regroupe les Associations Administratrices des Adductions Rurales (ASADA), l'Association des Femmes Artisanes de San Isidro, des associations communales et des citoyens intéressés par la préservation des ressources naturelles.

Le périmètre d'intervention de l'Association comprend la partie haute du sous-bassin, située dans le Corridor Biologique des Monts de l'Aguacate, importante zone de recharge d'aquifères, avec 92 sources référencées gérées par sept ASADA, qui approvisionnent environ 40 % de la population d'Atenas.

Un appui financier du Programme de recharge des aquifères GEF/PNUD permet de réaliser les deux volets principaux du projet :

- **La protection des sources**, par le reboisement des zones de recharge des aquifères.
- **Un Programme d'éducation environnementale**, comprenant des ateliers et des tables rondes éducatives, utilisant des matériels pédagogiques, avec comme objectif principal de changer les habitudes et les coutumes d'utilisation et de gestion de l'eau, et de favoriser la consolidation de groupes de **"gardiens des ressources naturelles"**.

Le projet a commencé en janvier 2008, des "pépinières d'élèves" dans deux écoles de la communauté ont été créées et environ 1000 arbres ont été plantés aux alentours des sources.

Un atelier a été organisé pour motiver les ASADA pour qu'elles introduisent, dans le recouvrement des factures d'eau domestique, une redevance afin de créer un fonds revolving pour l'achat de terres dans la zone de recharge des aquifères.

Analive Espinoza

Conseillère en environnement
APROSUCUENCA.
analive2002@yahoo.es



Amérique Latine

Brésil

Itaipu Binacional



"Cultivando Água Boa"

Le programme "Cultivando Água Boa" comprend 21 projets et 64 actions en cours de développement dans la région d'influence de la Centrale hydro-électrique d'Itaipu dans le bassin hydrographique du fleuve Paraná, sur une superficie d'environ 8.000 km² et dans 29 Municipalités à l'Ouest de l'Etat du Paraná, au Brésil, où vivent plus d'un million d'habitants.

Le programme "Cultivando Água Boa" est fondé sur des partenariats pour la réalisation d'actions communes entre Itaipu Binacional et des institutions fédérales, des Etats de la fédération, des municipalités et de l'ensemble de la société brésilienne.

Afin que la participation de tous soit effective et que le projet soit techniquement faisable, le programme adopte un modèle de gestion basé sur :

- l'adoption de procédures conformes à la norme NBR ISO 14001, sans toutefois viser la certification ;
- l'organisation et la diffusion des informations ;
- une gestion participative, en vue du développement commun de solutions applicables aux difficultés rencontrées par les différents partenaires ;
- une gestion par programmes, visant à assurer l'organisation, la structuration et l'harmonisation des projets.

Vers une coopération transfrontalière

Dans la logique du programme "Cultivando Água Boa", Itaipu Binacional a déclenché un processus visant à la **constitution d'un Organisme International pour préserver le Bassin de la Plata**, qui baigne cinq pays de l'Amérique du Sud : Brésil, Paraguay, Bolivie, Argentine et Uruguay et comprend les quatre sous-bassins principaux des fleuves Paraná, Iguazu, Paraguay et Uruguay.

En juin 2007, la 1^{ère} Rencontre Trinationale pour la Gestion des Eaux Frontalières et Transfrontalières s'est tenue à Foz do Iguazu et a rassemblé les représentants des Organismes Gouvernementaux du Brésil, du Paraguay et de l'Argentine avec comme objectifs :

- La diffusion et l'échange d'informations et d'expériences entre les trois pays ;
- La promotion des activités de la section technique de gestion des ressources en eau transfrontalières au sein du Conseil National des Ressources en Eau du Brésil ;
- La discussion des concepts et des instruments légaux et institutionnels pour la gestion des eaux transfrontalières ;
- L'identification des opportunités de coopération technique entre les institutions des pays participants.

Juvêncio Mazzarollo,
Itaipu Binacional
juvencio@itaipu.gov.br

www.itaipu.gov.br

Formation sur les flux environnementaux en Amérique Latine

Les "flux environnementaux" servent à assurer la quantité de l'eau dans les fleuves régulés par des barrages, pour satisfaire les besoins des écosystèmes aquatiques et des personnes qui dépendent de ces écosystèmes.

Plus de 30 personnes venant d'Amérique Latine et des Caraïbes ont participé à un atelier régional de formation

sur la détermination des "flux environnementaux" ou "débits réservés", du 11 au 15 février 2008 à Foz do Iguazu, Brésil.

Il existe peu d'endroits plus appropriés pour un tel événement qu'Iguazu, située à côté du barrage d'Itaipu, la plus grande Centrale hydro-électrique du monde.

L'atelier a été organisé par le Programme Eau de l'UICN, en partenariat avec IW-Learn, projet de la "Global Environment Facility (GEF)", et l'association Conservation de la Nature (TNC). Il a été accueilli par la Société d'exploitation du barrage, Itaipu Binacional, et le Parc technologique d'Itaipu.

Une bonne compréhension de la réponse des écosystèmes aux changements de débit d'un fleuve est nécessaire. Par exemple, il faut pouvoir décider quel débit est nécessaire pour que la présence de poissons dans une zone humide située en aval d'un barrage soit maintenue. Décider d'un régime de flux environnemental pour un fleuve implique, bien sûr, les hydrologistes ou écologistes, mais aussi une connaissance de l'économie et de la législation, ainsi que la participation des communautés.

L'atelier a été conçu pour permettre aux participants d'utiliser ces disciplines dans la pratique.

Des études de cas d'Amérique Latine et d'autres régions du monde ont été utilisées pour explorer différentes méthodes d'évaluation des flux environnementaux.

Les participants ont également élaboré des scénarii de calcul pour les bassins, afin de comprendre comment des réformes juridiques et institutionnelles et des compromis économiques et sociaux jouent un rôle essentiel dans la fixation des flux environnementaux.

Les participants ont élaboré des plans d'action pour une application plus large des flux environnementaux dans la région.

Les participants prévoient de collaborer par www.eflownet.org, site Web du Réseau Mondial des Flux Environnementaux.

Claire Warmenbol
UICN - Union Internationale
pour la Conservation de la Nature
Claire.warmenbol@iucn.org

www.iucn.org/water



Les participants à l'atelier

Brésil

Réhabilitation de la Lagune d'Araruama

La Lagune d'Araruama, la plus grande lagune du Brésil, a été polluée pendant des années par les eaux d'égout qui s'y déversaient.

Dès la fin des années 1990, elle a commencé à présenter des traces d'eutrophisation.

Un consortium, créé en 2000, regroupant les Mairies, les services de l'Etat, des entreprises privées et des ONG, a lancé deux actions : l'arrêt des rejets des égouts dans la lagune, et le dragage pour le renouvellement des eaux.

Le consortium a lutté pour modifier le contrat de concession des services d'eau et d'assainissement de la région, qui ne prévoyait pas d'investissements à court terme dans l'épuration : après de longues discussions, un système de collecte et d'épuration des eaux usées a commencé à être implanté.

Le système a tout d'abord été prévu pour recueillir les eaux résiduelles rejetées dans la lagune par les systèmes de drainage : après deux ans, la lagune commence à se réhabiliter.

Tous les acteurs ont décidé de conclure un accord pour une augmentation progressive du prix de l'eau, puisque le système sera terminé dans 20 ans à la fin de la concession.

Ce travail est une démonstration pratique de mobilisation sociale pour des solutions intégrées avec les services d'assainissement.

Luiz Firmino M. Pereira

Consortium des Lacs São João
Secrétaire Exécutif du REBOB
(Réseau Brésilien des Organismes de Bassin)
firmino@rebob.org.br
firmino@lagossaojoao.org.br

www.lagossaojoao.org.br

La Lagune d'Araruama



**CONSÓRCIO
INTERMUNICIPAL
LAGOS
SÃO JOÃO**

Comité de Bassin du Río Pardo : la Gestion du Système Aquifère Guarani à Ribeirão Preto

La Municipalité de Ribeirão Preto, est entièrement approvisionnée par les eaux du **Système Aquifère Guarani (SAG)** : la demande en eau exerce une forte pression sur la disponibilité de la ressource et a provoqué au fil des années la multiplication anarchique de forages, qui a entraîné une diminution progressive des niveaux piézométriques, principalement dans la zone centrale de la ville.

Face à cette situation, le Comité de Bassin du Río Pardo a approuvé le 9 juin 2006 une délibération qui limite et contrôle les forages sauvages.

Depuis l'application de la résolution qui définit les zones de restriction et de contrôle des captages à Ribeirão Preto, un nouveau processus de gestion de

l'utilisation des eaux souterraines a été mis en place. Actuellement, aucun captage n'est possible sans information préalable des Autorités compétentes.

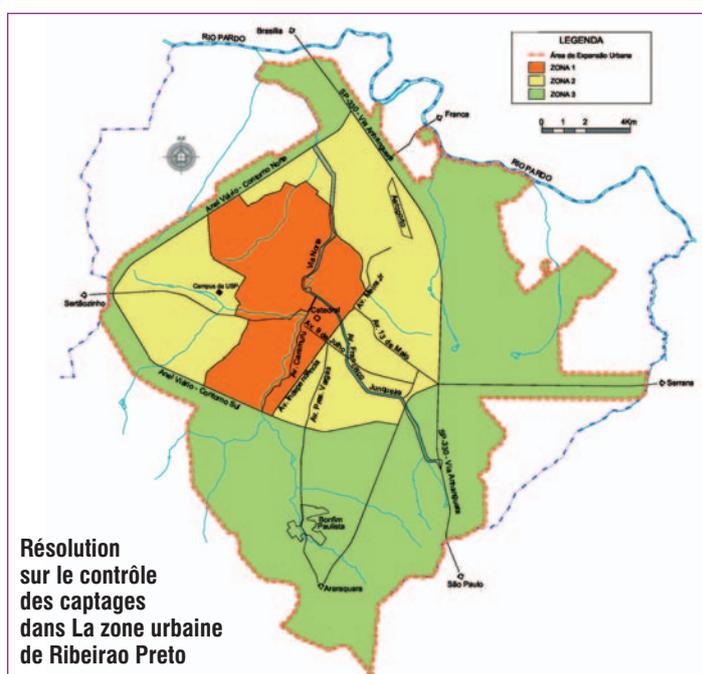
Carlos Eduardo Nascimento Alencastre

Comité de Bassin du Pardo - CBH Pardo
bpg@daee.sp.gov.br

Maurício Moreira dos Santos

Projet de Protection de l'Environnement
et de Développement Durable de l'Aquifère
Guarani
msantos@sg-guarani.org

www.sg-guarani.org



**Résolution
sur le contrôle
des captages
dans La zone urbaine
de Ribeirão Preto**



Amérique Latine

Brésil

Schémas Directeurs des Bassins du Rio Manuel Alves et du Rio Palma



Vereda et Palmier Buriti dans le Haut Bassin du Rio Palma

Dans l'Etat du Tocantins, au cœur du Cerrado Brésilien, les Schémas Directeurs des Bassins du Rio Manuel Alves et du Rio Palma sont attendus avec impatience par les populations.

Le Cerrado abrite plus de 6.000 espèces d'arbres et 800 espèces d'oiseaux. Il s'agit donc d'une zone prioritaire pour la préservation de la biodiversité planétaire.

En 2007 et 2008, grâce aux financements apportés par la Banque Mondiale, le Consortium - formé par le

bureau d'études brésilien Gama Engenharia et l'Office International de l'Eau - a travaillé aux côtés des services techniques de l'Etat du Tocantins chargés de l'Environnement et des Ressources en Eau pour proposer ces deux Schémas Directeurs.

Les études ont dévoilé le fonctionnement du système hydrogéologique Uruçua-Bambu, qui garantit les ressources en eau exceptionnelles de la Région : sous l'immense plateau de la Serra Geral, l'aquifère Uruçua s'étend sur plusieurs Etats brésiliens et permet l'in-

filtration et le stockage d'immenses quantités d'eau. Ces eaux percolent vers le système karstique Bambuí, en aval, et donnent naissance à des résurgences au pied de la Serra Geral, dans des zones humides appelées Veredas.

Mais ce système est très fragile. Pour protéger les zones de résurgence, la création d'une réserve naturelle s'impose, associant gestion des ressources en eau et gestion du territoire.

Les sécheresses qui frappent la Région de façon répétée ne proviennent pas de l'absence de ressources en eau, mais du manque d'infrastructures et d'organisation des activités humaines en fonction de ces ressources.

Les Schémas Directeurs proposent des Plans d'Actions pour y remédier, qui pourront être mis en œuvre par le Gouvernement de l'Etat du Tocantins et les Municipalités de la Région.

L'un des principaux enjeux pour l'avenir de la Région sera la capacité des acteurs locaux à mettre en place une structure de gestion décentralisée et

participative pour assurer la mise en œuvre des Schémas Directeurs : Comités de Bassins, Agences de l'Eau et Associations Inter-Municipales, qui correspondent le mieux au contexte et aux contraintes locales.

Dans les Bassins hydrographiques du Rio Manuel Alves et du Rio Palma, des redevances versées par les usagers de l'eau permettraient d'aider à la pérennité de ces nouvelles structures.

Mais l'activité économique la plus dynamique dans la région, le secteur hydro-électrique, est aussi le plus difficile à mobiliser : car au Brésil, les centrales hydro-électriques dont la puissance est inférieure à 30MW sont pour l'instant exonérées des compensations financières. A travers le pays, de nombreux Comités de Bassin sont déterminés à faire évoluer cette situation.

Belizario Franco Neto

Directeur des Ressources en Eau
Secrétariat des Ressources en Eau
et de l'Environnement

www.recursohidricos.to.gov.br

Chili

Les Offices de l'Eau : Une initiative publique/privée pour la GIRE

La Direction Générale des Eaux (DGA) du Ministère des Travaux Publics (MOP), avec l'appui de la Fondation "Le Chili", favorise, depuis trois ans, la création d'"Offices de l'Eau" principalement au nord du Chili.

La DGA et les Gouvernements régionaux ont fait réaliser de nombreuses études pour connaître la situation hydrologique des eaux superficielles et souterraines et des glaciers, source essentielle des apports d'eau.

Il s'agit là d'une des premières étapes vers l'établissement de Comités de Bassin au Chili.

Il existe aussi une initiative publique-privée dans le Bassin du Cachapoal et Tinguiririca, au Sud du Chili, pour améliorer la qualité de l'eau : en 2005 les Membres de l'Office Environnemental appelé "Des Eaux Propres pour Colchagua" ont signé un accord volontaire pour protéger la qualité de la rivière Tinguiririca, avec l'appui de la Commission Nationale de l'Environnement (CONAMA).

Comme les efforts précédents, portant sur la création de Corporations de Bassin et notamment d'une "Corporation de Bassin" pour le Fleuve Bio Bio, n'ont

pas réussi par manque d'appui des acteurs locaux, et n'ont pas été approuvés par le Congrès, ces nouveaux projets représentent une grande avancée.

Ces "Offices de l'Eau" prennent en compte les intérêts des Organisations Gouvernementales de niveau local, régional et national et les intérêts privés.

Au niveau national, une "Stratégie Nationale pour la Gestion Intégrée de Bassin", coordonnée par la CONAMA et proposée par la Présidence, permettra de créer un environnement favorable.

Axel C. Dourojeanni

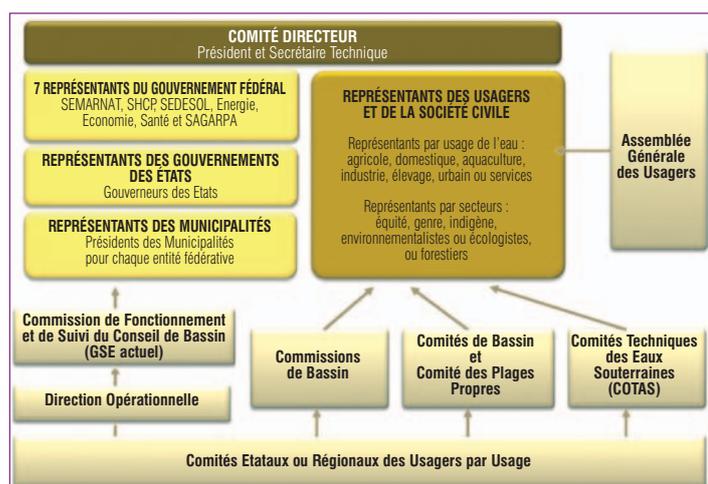
Chef de Projet - GIRE - Fondation du Chili
axeldouro@hotmail.com



La rivière Huasco, au nord du Chili

Mexique

Réforme des Conseils de Bassin



Les Conseils de Bassin sont définis par la Loi sur les Eaux Nationales comme étant les instances de coordination et de concertation, d'appui et de conseil, entre la Commission Nationale de l'Eau, l'Organisme de Bassin du bassin hydrographique concerné, les services fédéraux, d'état et municipaux et les

représentants des usagers de l'eau et de la société civile.

Actuellement, les Conseils de Bassin sont en pleine restructuration, avec l'intégration de représentants des institutions fédérales, des municipalités et des citoyens.

Cette amélioration implique également une nouvelle organisation pour faciliter le fonctionnement des Conseils de Bassin.

Perspectives de développement

Il est nécessaire de renforcer le rôle des Conseils de Bassin dans la gestion de l'eau pour pouvoir influencer les politiques publiques.

Une première nécessité est de renforcer la participation de la société dans les Conseils de Bassin.

Il faut que les Comités des Conseils de Bassin soient des fora garantissant une participation organisée, active et efficace de la société :

- ils doivent être fortement représentatifs de tous les acteurs et des groupes intéressés ;
- le processus doit garantir une participation égale des différentes parties, avec une plate-forme com-

mune d'information et des moyens pour remplir leurs fonctions ;

- une implication active de tous les acteurs et du public est nécessaire, afin d'avoir un véritable impact sur la prise de décisions, depuis les phases initiales d'identification des problèmes.

Les Conseils de Bassin doivent avoir un impact réel dans le bassin et sur ses ressources naturelles.

Alejandro Pérez Enriquez
Commission Nationale de l'Eau
alejandroperez@cna.gob.mx

www.consejosdecuenca.org.mx



Pour un modèle alternatif de gestion dans l'Etat du Chiapas

En raison des catastrophes naturelles que rencontre le Chiapas, le Gouvernement et la société civile ont initié un projet pour l'aménagement et la conservation des ressources naturelles par bassin hydrographique.

Une étude a identifié les principaux obstacles : le manque d'intégration effective des institutions, la discontinuité des actions au cours des années, l'ignorance du concept de gestion intégrée des bassins et la faible application du cadre juridique existant.

Cette étude s'est déroulée en 3 phases :

- **Phase 1** : Diagnostic, qui a consisté en un recueil d'informations sur les expériences de gestion des bassins, une analyse des législations existantes dans les États et au niveau fédéral.
- **Phase 2** : Organisation d'un atelier de travail participatif pour valider les informations du diagnostic et déterminer les bases d'un modèle alternatif de gestion.

- **Phase 3** : Elaboration de la proposition de modèle alternatif pour la gestion intégrée et durable des bassins.

L'objectif de ce modèle est de réorienter la gestion publique, en passant de la vision sectorielle et centralisée traditionnelle à un effort de cohérence entre les politiques et les investissements des différents acteurs publics et privés dans les bassins. Il comprend :

- **Le fonds "FOCUENCAS"**, pour intégrer dans un seul instrument financier les financements des divers acteurs impliqués dans la gestion des bassins.
- **Un "Groupe Collégial"** qui sera l'Autorité d'administration du fonds.
- **Un réseau d'appui scientifique et technologique**, qui fonctionnera comme support technique aux décisions du "Groupe Collégial" et créera une banque d'information pour mutualiser les expériences.

- **Des programmes de formation**, pour permettre de produire tout en conservant et réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.
- **Une équipe d'experts** pour promouvoir sur le terrain des processus participatifs, diagnostiquer les problèmes, leurs causes et leurs effets, planifier la gestion intégrée du bassin, identifier les ressources locales disponibles et assurer le suivi des actions engagées.

- **La sélection de bassins pilotes**, pour initier des projets, à court terme, de démonstration, organiser les acteurs et introduire une méthode de travail par étapes : a) diagnostic et situation ; b) planification ; c) mise en œuvre d'actions ; d) monitoring et évaluation.

López B. W., López M. J., Villar S. B.
Institut National de Recherches Forestières et Agricoles
lopez.walter@inifap.gob.mx



La Lagune de Montebello dans l'Etat du Chiapas



Commission du Mékong



En adoptant une approche de GIRE, la **Commission du Mékong (MRC)** met actuellement en œuvre son 2^{ème} plan stratégique 2006-2010, dont l'objectif général est "d'aider ses Etats-Membres pour un usage plus efficace de l'eau et des ressources du Mékong afin de réduire la pauvreté, tout en protégeant l'environnement".

Ses objectifs stratégiques sont :

- de promouvoir et de soutenir un développement coordonné et durable, en prenant en compte les populations défavorisées ;
- de renforcer la coopération régionale ;
- de développer le monitoring environnemental et les études d'impact à l'échelle du bassin ;
- de renforcer les capacités et les connaissances sur la GIRE des acteurs de terrain.

Dix programmes de la **MRC** sont en cours de réalisation avec l'aide financière de vingt bailleurs bilatéraux, régionaux ou d'organisations internationales et avec la contribution des Pays-Membres, en particulier le Plan d'Aménagement du Bassin et le Plan de Gestion et de Réduction des Inondations, les Programmes d'utilisation de l'eau, de pêche et de protection de l'environnement, d'agriculture, d'irrigation et de sylviculture, d'hydro-électricité, de navigation, ainsi que les Programmes de gestion de l'information et des connaissances et de renforcement des capacités.

Ses partenaires continuent d'appuyer la **MRC** qui signe des accords de financement pour des montants annuels d'environ de 20 millions USD.

Un Cadre d'Aide à la prise de Décision (DSF) a été créé : c'est un outil analyti-

que pour évaluer l'importance des changements causés par les activités humaines et qui renforce la confiance mutuelle entre les Pays-Membres.

En septembre 2008, la **MRC** a organisé la première consultation régionale des acteurs sur le Programme Hydro-électrique du Mékong : comme la demande régionale en énergie augmente rapidement et que de nombreux aménageurs étudient environ dix barrages hydro-électriques au Laos, au Cambodge et en Thaïlande, la **MRC** a un rôle de coordination et d'appui aux Pays-Membres dans les domaines de la planification technique, de l'application des procédures et de l'évaluation environnementale,



Jeremy Bird

Secrétaire Exécutif
Mekong River Commission Secretariat
mrcs@mrcmekong.org

www.mrcmekong.org

UICN

Le paiement des services rendus par les écosystèmes

Le Paiement des Services rendus par les Ecosystèmes (PSE) est-il un moyen viable de financer la gestion des bassins et des milieux côtiers ? Quelles sont les étapes nécessaires pour développer des programmes de PSE ? Quels sont les retours d'expériences des tentatives de développement de PSE dans la pratique ?

Telles sont les questions examinées par l'atelier UICN-GEF / IW-Learn, organisé du 3 au 5 avril 2008 à Hanoï, Vietnam.

De plus en plus de projets multilatéraux ont des ambitions pour développer des mécanismes de financement durable de la gestion des ressources naturelles au niveau des bassins et des écosystèmes marins en aval.

L'atelier a examiné une sélection d'études de cas, où des schémas de PSE ont été mis en œuvre, en Inde, en

Chine, aux Philippines et trois cas au Vietnam : application de redevances aux usagers des parcs ou de zones marines protégées, paiement par des compagnies productrices d'hydro-électricité de primes aux usagers des terres en amont pour réduire l'érosion, mise en place de droits d'utilisation de la mer pour réduire l'utilisation excessive des ressources marines, ... ces dispositifs exigent une approche pragmatique, basée sur la confiance et un monitoring fiable.

Le rapport de l'atelier et les communications sont disponibles sur le site de l'UICN.

James OLIVER

UICN - Union Internationale pour la Conservation de la Nature
james.oliver@iucn.org

www.iucn.org



Inde

UN FORUM DES ACTEURS DU BASSIN DU FLEUVE BHAVANI

Une étude a été réalisée dans le Bassin du Bhavani, affluent du fleuve Cauvery dans le Tamilnadu, en Inde du sud.

Cette étude a montré que la situation de la gestion de l'eau dans le bassin est précaire en raison des actions non coordonnées de nombreux acteurs. La situation est susceptible d'empirer, car la demande du secteur non-agricole augmente rapidement et les problèmes de la qualité de l'eau deviennent critiques.

Ces questions ont été discutées lors d'une réunion des acteurs (agriculteurs, ONG, différents services gouvernementaux, industriels, activistes sociaux, universitaires), qui ont accepté d'organiser un "forum" de concertation, comme plate-forme permanente pour traiter les problèmes.

Rajagopal. A

SaciWATERS, Hyderabad
rajagopal@saciwaters.org

EDUQUER LES ENFANTS POUR LE PARTAGE DE L'EAU

Le Centre Shabnam est une Association qui sauve des orphelins et des enfants abandonnés et leur donne une éducation.

Les enfants scolarisés sont les meilleurs promoteurs du changement auprès des adultes.

L'objectif du programme est de créer une meilleure prise de conscience sur le partage de l'eau, la gestion des fleuves, le développement durable, la

construction appropriée de barrages et de réservoirs.

Les enfants des écoles ont été invités à présenter une dissertation sur le sujet en langue tamoul ou en anglais.

Le premier de chaque école a été sélectionné pour une compétition au niveau du district.

Chaque participant a reçu un diplôme.

M. R. Hubert

Centre Shabnam, Madras
mrhubert72@yahoo.com

Vietnam

Un programme de coopération Franco-Vietnamien dans le domaine de l'eau

Un mémorandum de coopération a été signé en juin 2007 entre les Ministres Français et Vietnamien en charge du développement durable. Trois thèmes prioritaires de coopération ont été identifiés :

- Appui institutionnel dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau,
- Transfert de connaissances et de technologies pour le contrôle de la gestion de l'eau,
- Formation à la préservation des ressources en eau.

Au cours de l'année 2008, les partenaires français, coordonnés par l'OIEau, se sont employés à décliner avec leurs collègues vietnamiens, les axes de coopération arrêtés au niveau ministériel en projets coordonnés soutenus par différents bailleurs français.

Deux ambitieux projets ont ainsi pu être étudiés et soumis aux Autorités Vietnamiennes.

Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Bassin-pilote du Dong Nai



Le projet de gestion intégrée du Bassin du Dong Nai, d'une durée de 24 mois (2009-2010) sera mis en œuvre par l'Office International de l'Eau, Asconit Consultants, SCE, et financé par le Ministère Français de l'Economie, des Finances et de l'Emploi pour 800.000 Euros et les Agences françaises de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour 400.000 Euros.

Avec la métropole d'Ho Chi Minh Ville, le bassin concentre un ensemble de pressions sur la ressource en eau liées à une activité humaine forte aux impacts encore mal maîtrisés.

Si la pollution industrielle apparaît comme la plus visible, elle est doublée d'une pollution agricole provenant notamment de la culture intensive du riz et une pollution urbaine importante.

Les enjeux quantitatifs et morphologiques sont également très importants avec le réservoir de Dau Tieng à l'amont de la rivière Saïgon, qui est le plus grand du pays. Il fait l'objet d'une exploitation hydro-électrique et sert de réserve pour l'irrigation et l'alimentation en eau potable d'Ho Chi Minh Ville.

Les transferts d'eau hors du bassin, vers les secteurs côtiers secs et les terres basses, pourraient aussi compliquer la situation.

Les mécanismes institutionnels de gestion globale de l'eau au niveau du bassin sont encore peu développés dans un contexte de gestion sectorisée et fortement décentralisée au niveau des 11 Provinces qui touchent au bassin.

Michel STEIN
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
michel.stein@eau-loire-bretagne.fr

La gestion du risque d'inondation de la Rivière Saïgon



Au Vietnam, la vulnérabilité des populations et des biens aux inondations s'accroît avec l'augmentation de la pression foncière sur les zones inondables : cette situation est particulièrement critique dans la Région d'Ho Chi Minh Ville, située à l'aval de la rivière Saïgon.

Le projet de protection contre les inondations de la rivière de Saïgon prévoit non seulement la construction d'ouvrages de protection, mais également un volet d'appui institutionnel qui vise à accompagner les Autorités Locales du bassin dans leur réflexion organisationnelle et stratégique vis-à-vis du risque d'inondation.

Ce projet de 24 mois du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est financé par l'Agence Française de Développement pour 350.000 Euros.

Une mission de formalisation du volet institutionnel, qui s'est déroulée en juin 2008, avait comme objectifs principaux :

- de recueillir l'avis des Institutions vietnamiennes concernées, sur les termes de référence du projet ;
- d'analyser les compétences respectives des différents organismes capables d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cet appui institutionnel français ;
- de proposer un montage institutionnel pertinent pour sa mise en œuvre ;
- de s'assurer de la cohérence de ce projet avec les différents autres projets de coopération existants.

L'importance d'une coordination et d'une maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin a été soulignée. L'Organisme de Bassin du Dong Nai (DNRBO), créé en 2002, pourrait se voir confier ce rôle.

www.riob.org

Toutes les informations sont disponibles sur le Web



www.riob.org



Programme Chine - Union Européenne sur la Gestion de Bassin

L'objectif du Programme Chine-Union Européenne sur la Gestion de Bassin (RBMP) est de promouvoir une gestion et une utilisation durables des ressources en eau en Chine qui soient compatibles avec le réchauffement global et le développement économique.

Le "RBMP" a commencé en janvier 2007 et durera jusqu'en janvier 2012.

Le programme est structuré autour de trois volets, chacun étant conçu pour donner des résultats spécifiques :

LA PLATE-FORME DE DIALOGUE UNION-EUROPÉENNE-CHINE

Ce volet vise à créer une plate-forme de dialogue sur la gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants entre décideurs, chercheurs et praticiens chinois et européens.

Le dialogue facilitera des études et recherches, des visites d'échange et des formations, prévus pour aider la Chine dans le développement de ses politiques, législations et mécanismes de mise en œuvre de la gestion intégrée des bassins.

LE VOLET FLEUVE YANGTZE

Le Yangtze devient une source d'eau, de nourriture et d'énergie bien au-delà des limites de son bassin. Les services rendus par les écosystèmes du bassin sont maintenant menacés par les pressions exercées par le développement socio-économique rapide, l'hydro-électricité, la navigation et les transferts inter-bassins.

Les activités du "RBMP" dans ce bassin se concentrent donc sur l'intégration des préoccupations relatives aux écosystèmes

dans la planification du bassin et sur la protection et la réhabilitation des bassins versants vulnérables et dégradés des zones montagneuses, jouxtant la ligne de partage des eaux entre le Fleuve Yangtze et la Rivière des Perles.

LE VOLET FLEUVE JAUNE

Le Fleuve Jaune fait partie des cours d'eau les plus pollués de Chine. Les interventions du "RBMP" sur le Fleuve Jaune portent sur une politique de gestion intégrée du bassin, la définition d'une stratégie et la planification d'actions concentrées sur la réduction de la pollution, afin d'améliorer la qualité de l'eau.

RBMP

PMOzhengzhou@euchinarivers.org

www.euchinarivers.org

5th WORLD WATER FORUM
I ST A N B U L 2 0 0 9



Invitation

18 mars 2009
14h00 - 19h00

Session parallèle
UE - Chine - YRCC - RIOB
Pour la gestion
des bassins
Sutluce - Istanbul



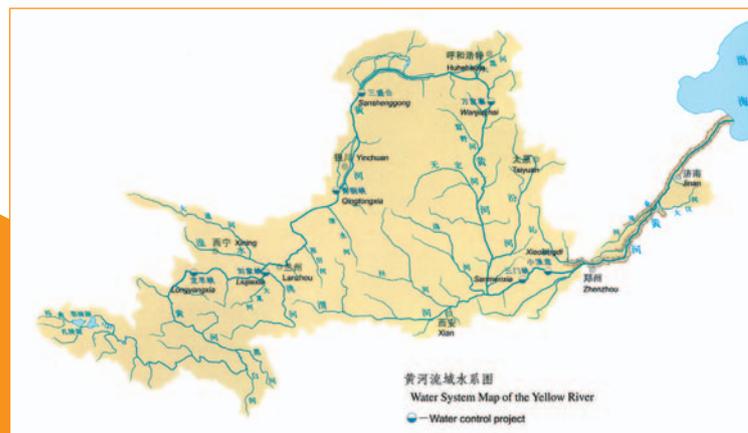
Le Commission du Fleuve Jaune



Le Fleuve Jaune est le deuxième plus grand fleuve de Chine ; il est le berceau de la nation chinoise.

Il prend sa source sur le plateau du Qinghai-Thibet et traverse 9 Provinces :

Qinghai, Sichuan, Gansu, Ningxia, Shanxi, la Mongolie Intérieure, Shaanxi, Henan et Shandong, et se jette dans la Mer de Bohai, dans la Province de Shangong.



Le fleuve est long de 5.464 km et son bassin versant couvre une superficie de 795.000 km².

Le cours inférieur, d'environ 700 km de long, est situé au-dessus de la plaine de Huang-Huai-Hai et forme le célèbre "fleuve suspendu".

Les précipitations moyennes annuelles sont de 452 mm dans tout le bassin, s'échelonnant de 1000 mm dans le Sud-Est à 200 mm dans le Nord-Ouest, dont 70 % se concentrent sur la période de la mousson.

Le Plateau de Loess, situé dans la partie moyenne du bassin, subit une forte érosion du sol, principale source des sédiments du Fleuve Jaune. La concentration moyenne annuelle en sédiment est de 35 kg/m³, et la quantité annuelle de sédiments transportés est de 1,6 milliards de tonnes, la plus forte au monde.

Historiquement, la gestion du fleuve s'est longtemps seulement limitée à la lutte contre les inondations dans le bassin inférieur. Au cours du demi-siècle passé, une gestion à grande échelle a été mise en œuvre avec la réalisation de grands projets de lutte contre les inondations et de maîtrise de l'eau et des pertes de sédiments, d'utilisation optimale des ressources en eau et d'exploitation des capacités hydro-électriques. Cependant, la menace de catastrophes dues aux crues, le manque de ressources en eau et les pertes en sol restent de sérieux problèmes dans le bassin en raison de conditions naturelles environnementales, sociales et économiques particulières, qui font du Fleuve Jaune un des fleuves les plus complexes et les plus difficiles à maîtriser au monde.

Yellow River Commission

iyrf@yellowriver.gov.cn

www.yellowriver.gov.cn

"Pour un Yangtze sain !"

Le Fleuve Yangtze



Le Bassin du Fleuve Yangtze couvre le 1/5 du territoire chinois, abrite le 1/3 de la population nationale et contribue au 1/3 du PIB ; il possède 36,5 % des ressources en eau de la Chine, 48 % du potentiel hydro-électrique exploitable et 52,5 % de la longueur totale des voies d'eau navigables chinoises.

Cependant, le Yangtze est confronté à de nombreux défis, tels que les inondations et l'obstruction des cours d'eau, des demandes en eau croissantes, la pollution de l'eau, un développement non-maîtrisé, qui ont conduit à une dégradation de l'environnement avec une réduction des lacs et des zones humides, l'intrusion d'eau de mer et la surexploitation des eaux souterraines et à une dégradation des ressources en eau et en sol, dans une période de rapide développement économique et social en Chine.

Afin de répondre à ces défis et de coordonner le développement et la protection du bassin, la **Commission des Ressources en Eau du Yangtze (CWRC)** propose une nouvelle réflexion pour mieux gérer le fleuve, c'est-à-dire "pour assurer un Yangtze sain et favoriser l'harmonie entre les hommes et l'eau".

Les mesures adoptées comportent le renforcement de la gestion intégrée du bassin, la création d'un système juridique approprié et des moyens d'application de la Loi, l'amélioration du système d'investissements, un schéma directeur de bassin et la promotion de la participation du public.

Organisés par les Ministères centraux, les provinces riveraines, des régions autonomes, des municipalités et des organismes internationaux, comme plate-forme de concertation pour tous les acteurs, les 1^{er} et 2^{ème} Fora du Yangtze se sont tenus à Wuhan et Changsha en 2005 et 2007 respectivement : la "Déclaration du Yangtze sur la protection et le développement" et les "Principes de base pour la protection du lac Dongting - Déclaration de Changsha" ont été les principaux résultats de ces fora.

Dr. Yang, Guowei

Commission des Ressources en Eau du Yangtze (CWRC)
yanggw117@hotmail.com

www.cjw.gov.cn

Une nouvelle stratégie de gestion des eaux dans le Bassin du Yangtze

Le Changjiang (Yangtze) est le plus grand fleuve de Chine, son système fluvial complexe et les caractéristiques hydrologiques et géographiques ainsi que le développement économique et social dans le bassin, rendent la gestion des ressources en eau très difficile. L'actuelle gestion des ressources en eau repose sur un système d'autorisations d'utilisation de l'eau, la lutte contre les crues et la gestion des bras du fleuve, la protection des ressources en eau, la préservation des eaux et des sols et une planification globale des ressources en eau.

Mais des problèmes de gestion des ressources demeurent : la gestion intégrée par bassin est peu prise en compte dans les Lois, le statut administratif du **CWRC** n'est pas bien défini, la gestion des ressources en eau a été fragmentée et un système de gestion concertée manque, les instruments économiques n'ont pas été entièrement appliqués dans la gestion et un mécanisme de marché n'existe pas encore dans le secteur de l'eau.

Des stratégies ont donc été proposées pour la future gestion des ressources en eau :

- gestion des ressources en eau dans un cadre de développement durable ;
- renforcement des Lois et règlements pour la gestion du bassin ;
- gestion intégrée prenant le bassin comme unité d'action ;
- promotion de la gestion des eaux urbaines ;
- formulation d'une planification globale pour une gestion commune des ressources en eau.

Des efforts restent à faire pour créer une société économe en eau et l'étude de mesures non-structurelles devrait être renforcée et valorisée.

Gangyan Zhou

Directeur adjoint
Commission des Ressources en Eau du Yangtze (CWRC)
zhougy@mail.ihe.ac.cn

www.cjw.gov.cn

Le Barrage des 3 Gorges sur le Fleuve Yangtze



Asie Centrale

PNUD / GEF

Participation des acteurs à la GIRE transfrontalière

Le Fleuve Kura-Aras



Le Groupe Consultatif



Le Forum Régional des ONG a rassemblé des organismes de la société civile d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie et d'Iran pour développer des propositions, afin d'impliquer les communautés frontalières aux activités

de GIRE. Il a également élaboré une charte qui permet une représentation de la société civile dans les différentes instances du projet.

Le Groupe Consultatif a examiné de manière critique les documents du projet, a fourni des retours d'expériences dans un grand nombre de secteurs et fait des recommandations qui ont augmenté l'appropriation du projet par les communautés d'acteurs.

Ce volet a permis dans la phase suivante du projet de satisfaire spécifiquement les besoins des acteurs concernés, dans un contexte de coopération transfrontalière, en créant des institutions pour résoudre des problèmes communs.

Mary M. Matthew, Ph.D.
Projet PNUD/GEF sur le Kura-Aras
mary.matthews@lathysconsultants.com

www.undp.org

Le projet PNUD / GEF vise à réduire la dégradation du Bassin Transfrontalier du Fleuve Kura-Aras, partagé entre l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie et l'Iran.

Un volet vise à augmenter la participation de la société civile dans le projet et a permis :

- une analyse afin d'identifier les préoccupations de 36 groupes d'acteurs régionaux,
- la création d'un **Forum Régional des ONG**, qui a conduit à quatre premiers accords entre organismes de la société civile sur le partage des ressources en eau,
- la formation d'un Groupe Consultatif, afin d'obtenir des avis critiques sur le développement du projet.

Le projet a pu traiter les préoccupations relatives à l'utilisation conflictuelle des ressources en eau identifiées par groupes d'intérêts.

La gestion des rivières transfrontalières dans la vallée de Ferghana



La vallée de Ferghana est partagée entre trois Etats d'Asie Centrale : Kirghizstan, Tadjikistan et Ouzbékistan. L'agriculture joue un rôle crucial dans l'économie de la vallée.

Le développement local est étroitement lié à la disponibilité de l'eau.

L'attribution des eaux entre les Etats de la vallée était fixée par Moscou dans la période 1960-1980. Ces accords ne sont plus observés, ce qui entraîne des conflits sociaux dans les zones frontalières.

Depuis 2007, un nouveau volet "rivières transfrontalières" est inclus dans le projet "GIRE-Ferghana", mis en œuvre par le Centre d'Information Scientifique de la Commission Inter-Etat pour la Coordination de l'Eau et l'Institut Inter-

national de Gestion de l'Eau à Tachkent avec une aide financière du Gouvernement suisse.

La gestion durable de l'eau a été étudiée dans 2 rivières transfrontalières pilotes : Shakhimardan (Kirghizstan-Ouzbékistan) et Khodzhabakirgan (Kirghizstan-Tadjikistan). Les parties sont convenues de créer une Commission pour une gestion commune des ressources en eau de chaque rivière transfrontalière et ont élaboré une stratégie de gestion intégrée des rivières transfrontalières pilotes.

Yu. Khai. RYSBEKOV

Centre d'Information Scientifique de la Commission Inter-Etat pour la Coordination de l'Eau (ICWC) d'Asie Centrale
yusuprysbekov@icwc-aral.uz

<http://sic.icwc-aral.uz>

La vallée de Ferghana



Asie centrale

Optimisation de l'utilisation de l'eau agricole

Le problème essentiel rencontré dans le secteur de l'irrigation en Asie Centrale est le gaspillage causé par une gestion inefficace de l'eau, par des normes d'irrigation inadéquates héritées de l'ère soviétique et des infrastructures d'irrigation qui se dégradent.

Ceci a généré des conflits entre pays et dans les pays eux-mêmes, entre utilisateurs de l'eau en amont et en aval, ainsi que la remontée des nappes d'eau souterraine, des inondations et une plus forte salinité des terres arables.

Plusieurs études sur l'efficacité des systèmes d'irrigation ont montré que plus de 50 % de l'eau utilisée sont

gaspillés. Une priorité devrait être donnée à l'amélioration de la gestion de l'eau en irrigation.

Ceci nécessite une restructuration complète du secteur, passant à une gestion de l'irrigation par bassin hydrographique, en créant de nouvelles structures de gouvernance à tous les niveaux : bassin - canaux principaux - associations d'usagers de l'eau (WUA) - groupes d'utilisateurs de l'eau, et l'implication des usagers de l'eau dans ces structures de gouvernance à tous les niveaux.

Des redevances volumétriques de l'eau doivent être utilisées, ce qui exige l'amélioration des appareils pour

mesurer l'eau distribuée aux WUA et aux groupes d'agriculteurs ou d'usagers de l'eau.

Il est nécessaire aussi d'utiliser de nouvelles techniques d'irrigation au niveau des exploitations pour mobiliser le potentiel d'économie d'eau à la parcelle. Au niveau des bassins et des canaux, l'introduction de systèmes SCADA (avec priorité mise sur l'acquisition, le stockage et la communication de données) aidera à améliorer la stabilité, l'équité et la transparence de l'approvisionnement en eau.

Plusieurs expériences réalisées dans la région démontrent le succès de cette approche : le projet de

gestion intégrée des ressources en eau dans la vallée de Ferghana par exemple, où les prélèvements en eau dans le canal sud de Ferghana ont diminué de 30 % et les conflits entre utilisateurs de l'eau ont été réduits de 90 % en trois ans. L'utilisation de l'eau à la parcelle a diminué jusqu'à 35 % grâce à des changements très simples et à faible coût dans les méthodes d'irrigation, avec pour résultat, dans la plupart des cas, des rendements sensiblement accrus.

Juerg Kraehenbuehl

Conseiller auprès du Gouvernement Helvète et du PNUE

BHP Brugger & Partners

juerg.kraehenbuehl@bluewin.ch

Le conflit Eau - Energie en Asie Centrale

Pendant l'ère soviétique, les grands barrages du Kirghizstan et du Tadjikistan étaient destinés à l'irrigation (c'est-à-dire pour des lâchers d'eau principalement réalisés pendant la période de végétation au printemps et en été) et du gaz et du pétrole étaient fournis aux pays amont pour couvrir leur demande énergétique d'hiver. Après l'effondrement de l'Union Soviétique, ce système a été abandonné et une quantité croissante d'hydro-électricité a dû être produite en hiver par les pays amont, causant des inondations pendant cette saison et une pénurie d'eau pendant la période de végétation estivale dans les pays en aval.

Mais l'électricité manque encore pendant l'hiver et est en excédent pendant la saison d'été dans les pays en amont. Ces dernières années le problème s'est aggravé en raison de conditions climatiques extrêmes.

Les deux pays d'amont ont un programme de développement énergétique ambitieux. Au Tadjikistan, il est prévu le développement de Sangtuda I et II en aval du Nurek et un ensemble d'aménagements hydro-électriques, un aménagement du fleuve Sarafshan est envisagé. La priorité des deux pays est de construire d'autres grands barrages : Rogun en amont du Nurek au Tadjikistan

et Kambartata en amont du Toktogul au Kirghizstan. La construction d'un grand barrage sur le fleuve Panj est à l'étude entre l'Afghanistan et le Tadjikistan.

L'Ouzbékistan craint qu'avec la construction de ces barrages la situation de l'approvisionnement en eau pendant la période de végétation se dégrade encore plus, causant une drastique pénurie d'eau et des conflits croissants entre usagers. L'Ouzbékistan a réagi en arrêtant ses exportations de gaz et de pétrole vers le Tadjikistan et en interrompant la fourniture d'électricité du Turkménistan au Tadjikistan qui passe par le territoire Ouzbek. Ceci a forcé les pays amont à utiliser toutes les ressources en eau pendant la période d'hiver extrême 2007 / 2008 pour produire de l'électricité et les réservoirs de Nurek et de Toktogul étaient à sec au début de la période de végétation.

C'est une situation de plus en plus irrationnelle. Un accord régional sur l'eau et l'énergie est l'une des premières priorités. Il serait souhaitable qu'un accord soit négocié entre les Etats riverains pour l'opération des

systèmes combinés de Rogun - Nurek et Kambartata - Toktogul, couplée à un outil puissant de contrôle et à une compensation par les pays d'aval des pertes commerciales causées par les lâchers d'eau en été.

Une vraie situation gagnant-gagnant pour tous les états riverains pourrait se développer lorsque les ventes d'électricité au sud (Pakistan, Iran, Afghanistan, Inde) deviendront possibles, car la

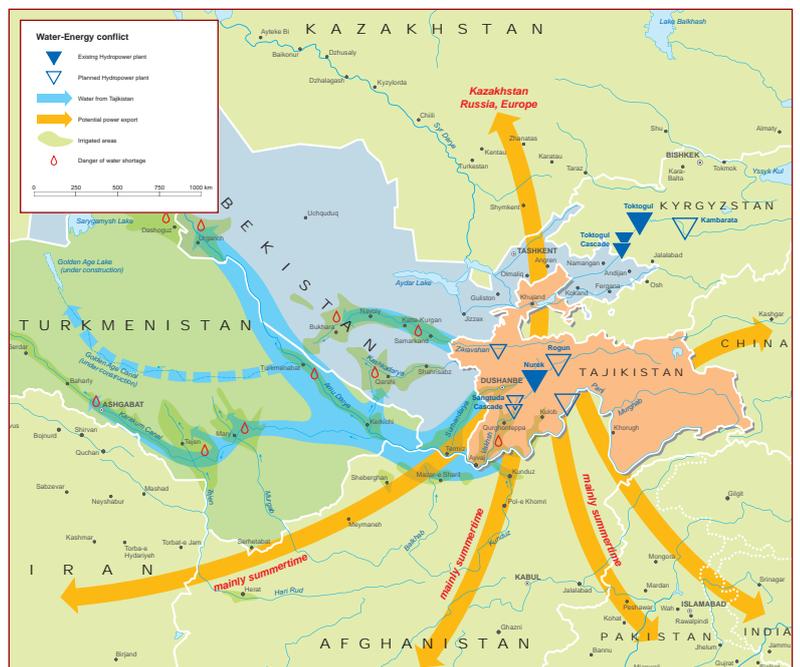
demande d'électricité est maximale dans ces pays pendant la saison d'été, en parallèle à la demande en eau pour l'irrigation au Nord.

Juerg Kraehenbuehl

Conseiller auprès du Gouvernement Helvète et du PNUE

BHP Brugger & Partners

juerg.kraehenbuehl@bluewin.ch



Sibiu - Roumanie - 1 - 3 octobre 2008



EURO-RIOB

Cette année, la Conférence du Groupe "EURO-RIOB" s'est tenue à Sibiu, en Roumanie, du 1^{er} au 3 octobre 2008, à l'invitation du Ministère Roumain de l'Environnement et du Développement Durable. Elle a réuni 195 participants, venant de 26 pays.

Cette Conférence était une étape importante avant le Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul de mars 2009 : projet de chapitre "Bassin" pour le document régional européen, élaboration d'un manuel conjoint avec le GWP sur la mise en œuvre de la GIRE par bassin, préparation des sessions du thème 3.1. du Forum sur "la Gestion par Bassin et la Coopération Transfrontalière".

Un atelier du projet IWRM-Net (Réseau Européen d'Echanges sur les Programmes de Recherche dédiés à la GIRE) a été organisé simultanément, afin d'identifier les besoins de recherche liés à la DCE et de préparer un second programme de recherche transnational.

Les Pays non-Membres de l'Union Européenne (Méditerranée, Europe Orientale, Caucase, Asie Centrale) ont été très présents dans les discussions, tant l'intérêt de ces Pays pour les principes de la DCE s'accroît.

Les participants ont souhaité que le Groupe "EURO-RIOB" occupe une place plus importante au sein de la Stratégie Commune de mise en œuvre de la DCE (CIS), en tant que "porte-parole des Organismes de Bassin" auprès de la Commission Européenne et des Directeurs de l'Eau.

Les conclusions de la Conférence ont été rapportées au Groupe de Coordination Stratégique, le 6 novembre 2008 à Bruxelles, et une note sur l'application de la DCE dans les Bassins Transfrontaliers a été présentée aux Directeurs de l'Eau européens, le 25 novembre 2008, lors de leur réunion à Paris.

Les 3 ateliers de travail dédiés à la DCE ont donné lieu à la présentation de nombreuses études de cas et les échanges ont été particulièrement riches.

ATELIER 1 : L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES DE MESURES

Beaucoup de travail a été accompli mais il reste des défis importants à relever.

► Echelles appropriées et participation des acteurs locaux

Les Programmes de Mesures doivent être construits aux échelles hydrographiques pertinentes, non seulement au niveau des grands bassins, mais aussi d'une façon plus détaillée au niveau des sous-bassins.

Pour la mise en œuvre sur le terrain de la DCE, les acteurs politico-administratifs locaux (municipalités, provinces, communes, départements, régions), avec les acteurs économiques locaux seront en première ligne, notamment pour les investissements à réaliser.

Or, le processus de consultation défini par la DCE n'est pas suffisant en soi pour mobiliser ces acteurs locaux. Il faut donc mieux expliquer la démarche de la DCE et faire reconnaître sa valeur ajoutée. Les services gouvernementaux doivent se mobiliser, non seulement pour assurer le respect de la réglementation (mesures de base), mais aussi pour apporter un appui aux porteurs de projets.

► Délais et incertitudes

Comme l'échéance de 2015 va arriver très vite, il faut lancer dès à présent les mesures qui ne font plus débat, sans attendre leur adoption formelle fin 2009.

Il reste de nombreuses incertitudes sur la véritable efficacité de certaines mesures, sur le temps nécessaire à la réalisation concrète des projets et à l'obtention de résultats positifs sur la qualité de l'eau et les écosystèmes. Le facteur temps est primordial et des questions se posent sur le réalisme du calendrier prévu par la DCE.

La mise en application des directives préexistantes sur les nitrates et les eaux usées doit être au cœur des Programmes de Mesures. D'une part, il est nécessaire de combler le retard de l'assainissement. D'autre part, concernant l'agriculture, le RIOB s'inquiète du manque d'ambition des documents préparatoires au "bilan de santé" de la PAC. Les Programmes de Mesures doivent comprendre des mesures volontaristes dès à présent, car sinon il sera très difficile de voir des résultats positifs en 2015, voire en 2021. **Le RIOB estime que sans une vraie réforme de la PAC, il sera presque impossible de changer la donne.**

Le RIOB recommande d'augmenter les moyens consacrés aux zones humides et à l'hydromorphologie, car la restauration fonctionnelle des milieux aquatiques est primordiale pour l'atteinte du bon état écologique.

Il est également urgent d'accroître les mesures de protection des eaux souterraines pour combler le retard en la matière.

► Définition d'objectifs réalistes

La définition des objectifs, des dérogations et reports d'échéances reste une préoccupation majeure des Organismes de Bassin malgré les travaux réalisés dans le cadre de la CIS. L'information n'est pas toujours bien parvenue jusqu'à eux et la position reste peu claire. S'agissant des critères de coût disproportionné, le RIOB propose de créer un groupe de travail interne pour partager l'information entre Organismes de Bassin.

Un sondage réalisé pendant l'atelier auprès des représentants des bassins présents montre que le taux de Masses d'Eau en bon état attendu en 2015 est très variable, entre 25 % et 75 %. Des dérogations seront donc nécessaires, non seulement en raison des aspects techniques mais aussi à cause des capacités de financement. Les objectifs ne pourront être atteints que si la mobilisation financière est à la hauteur. Or des efforts financiers supplémentaires seront nécessaires, allant jusqu'à +30 % dans certains districts, ce qui impliquera probablement une augmentation du prix de l'eau et pose la question de l'acceptabilité pour les usagers, particulièrement dans le contexte actuel de crise économique !

La problématique des Territoires d'Outre-Mer, et plus largement des régions ultrapériphériques de l'UE, a été soulignée, en particulier le besoin de disposer de références spécifiques et de définir un cadre pour la coopération régionale avec leurs voisins non européens.

195 participants, venus de 26 pays





"POUR FACILITER L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU"



M. DI DOMENICANTONIO (Italie) a transmis la Présidence d'"EURO-RIOB" à M. POSTELNICESCU (Roumanie)

ATELIER 2 : L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE INONDATIONS

La Directive Inondations fournit un cadre européen qui était indispensable. Elle donne un signal fort : il ne s'agit plus seulement de construire des infrastructures de défense, mais d'adopter une politique intégrée de prévention, avec des changements véritables dans les politiques, les institutions, les processus de décision, selon 4 piliers : **prévision des inondations, réduction de la vulnérabilité, protection des personnes et des biens, alerte et éducation des populations.**

La mise en application de la Directive Inondations et de la DCE doit être coordonnée. Mais des difficultés sont rencontrées dans la pratique, car les administrations concernées sont souvent distinctes ou interviennent sur des territoires/échelles différents.

Le RIOB recommande d'intégrer, dès maintenant, les éléments des plans de gestion des risques d'inondation dans les premiers Plans de Gestion de bassin de la DCE (2009-2015), et la totalité à partir du second cycle de gestion (2015-2021). Il serait utile de développer un guide de bonnes pratiques pour prendre en compte les demandes des deux Directives.

Les communications présentées ont montré l'intérêt d'une politique de prévention volontariste. Au total, les montants investis sont inférieurs aux coûts des dommages évités. Mais il sera difficile de réaliser les investissements nécessaires pour une prévention à hauteur des inondations exceptionnelles, qui seront plus fréquentes avec le changement climatique.

La mise en application de la Directive Inondations nécessite de renforcer les échanges de bonnes pratiques entre pays, d'élaborer des stratégies nationales et de soutenir les Autorités Locales.

ATELIER 3 : LES BASSINS TRANSFRONTALIERS : BILAN D'ÉTAPE

Pour les Bassins Transfrontaliers européens, la DCE apporte une réelle valeur ajoutée en fixant un cadre de référence commun (objectifs, méthodes, échéances et production de documents de planification communs). Elle a renforcé la coordination des actions entre Etats riverains et le rôle positif des Commissions Internationales (lorsqu'elles existent) a été souligné.

Mais il reste encore un travail considérable à fournir.

Les Plans de Gestion des Districts Hydrographiques Internationaux sont encore trop souvent un patchwork résultant d'un assemblage de parties nationales, les Etats-Membres étant responsables devant la Commission Européenne en ce qui les concerne. Bien que la DCE fournisse un cadre commun, les législations nationales restent différentes dans le même district international et les pays n'ont pas les mêmes priorités et échéances, même pour un type semblable de mesures. Ceci est particulièrement évident lorsqu'un bassin est partagé avec des Pays non-Membres de l'Union Européenne dans les Balkans et en Europe Orientale.

Les Organismes de Bassin concernés par ce contexte transfrontalier mettent en évidence des besoins spécifiques : affecter davantage de moyens humains et financiers tant dans les Organismes de Bassin "Nationaux" concernés que dans les Commissions Internationales ; améliorer le processus de décision dans les Commissions Internationales ; développer des systèmes communs de monitoring et de gestion des données ; mieux coordonner les Programmes de Mesures et donner plus d'ambition à la partie faitière du Plan de Gestion ; conduire une vraie consultation du public à l'échelle du District International ;

organiser une gestion conjointe des aquifères transfrontaliers ; mieux coordonner la gestion des inondations, sécheresses et changements climatiques.

Le travail réalisé dans les bassins partagés par des Etats-Membres et non Membres de l'UE est très encourageant, mais il sera nécessaire de renforcer l'appui institutionnel et financier aux pays non-Membres de l'UE si l'on veut pouvoir atteindre les objectifs de la DCE dans ces Bassins.

En conclusion de la Conférence, M. Alfredo DI DOMENICANTONIO, Directeur de l'Autorité de Bassin du Tibre a été remercié pour la Présidence Italienne de l'année écoulée du Groupe "EURO-RIOB".

La Présidence a été transmise à la Roumanie et sera assurée par M. Marius POSTELNICESCU, Directeur Général de l'Administration Nationale des Eaux Roumaines (Apele Romane). Les Autorités Roumaines ont été vivement remerciées pour l'organisation de cette Conférence et leur chaleureux accueil.

La 7^{ème} Conférence du Groupe "EURO-RIOB" se tiendra en Ukraine à l'automne 2009.

Les résolutions finales, présentations et photographies sont sur le site Internet du RIOB.

5th WORLD WATER FORUM
ISTANBUL 2009



Invitation

**Session Régionale
Europe :**
17 mars 2009

TABLE RONDE :
"L'expérience européenne
des bassins transfrontaliers"

Sutluce - Istanbul
www.riob.org



La recherche transnationale se met en marche



IWRM-Net est un projet ERA-Net (European Research Area) visant à mettre en place des programmes conjoints de recherche transnationaux sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

IWRM-Net est financé par la Commission Européenne pour une durée de 5 ans (2006-2010) et coordonné par l'Office International de l'Eau. Le projet rassemble 20 partenaires issus de 14 Etats-Membres.

Lancement d'un premier programme conjoint : opération réussie

Les financeurs du premier programme conjoint se sont réunis à Berlin en mai 2008 pour sélectionner des projets de recherche, parmi les dix sept qui leur ont été soumis dans le cadre de l'appel à propositions lancé fin 2007.

Deux projets nommés **FORECASTER** (Facilitating the Application of the Case Studies on Ecological Responses to hydro-morphological Output from Research Degradation and Rehabilitation) et **RIPFLOW** (Riparian vegetation modelling for the assessment of environmental flow regimes and climate change impacts within the WFD) ont été retenus pour la thématique "Pressions / impacts hydro-morphologiques sur le bon état écologique" et un projet nommé **I-FIVE** (Innovative Instruments and Institutions In Implementing the Water Framework Directive) a été retenu pour la thématique "Gouvernance de l'eau". Ces recherches ont débuté au cours du dernier trimestre 2008.

IWRM-Net : un réseau qui voit loin ...

Fort de cette première expérience IWRM-Net prépare son deuxième appel à projets, dont le lancement est prévu fin 2009. A nouveau, la méthode d'identification des besoins de recherche repose sur une série d'ateliers régionaux à travers l'Europe. Les ateliers visent à établir la liste des priorités de recherche pour chacune des zones régionales considérées :

- Valence, Espagne en juin 2008 pour la zone méditerranéenne ;
- Sibiu, Roumanie, en octobre 2008. Cet atelier s'est joint à l'Assemblée Générale du Groupe EURO-RIOB des Organismes de Bassin européens pour l'application de la DCE;
- Stockholm, Suède, les 18 et 19 novembre pour les pays Baltiques ;
- Bruxelles, Belgique, le 10 février 2009.

Dans le cadre d'IWRM-Net, le Ministère français de l'Ecologie a organisé un colloque en mai 2008 sur les enjeux de prospective liés à l'eau en Europe.

Un travail de convergence des thématiques de court et long terme pour l'élaboration du 2^{ème} programme conjoint de recherche se finalisera lors d'une réunion entre les financeurs potentiels en mai 2009.

En parallèle à ces activités, **un cycle de rencontres a été initié avec les autres ERA-Net traitant de l'eau** (CRUE, SPLASH, SNOWMAN, CIRCLE), afin d'envisager une stratégie commune pour le maintien des différents réseaux après 2010.

L'état d'avancement des activités du réseau IWRM-Net, ainsi que le programme provisoire du prochain appel à projets seront présentés lors d'une **Conférence Internationale, qui se tiendra les 10 et 11 février 2009 à Bruxelles.**

Rejoignez la communauté d'IWRM-Net en vous inscrivant sur :

www.iwrM-net.eu

"NeWater"

Gestion intégrée et adaptative des ressources en eau

Présentation des résultats du projet - Séville - 17-18 novembre 2008

Le projet européen "NeWater" a développé le concept de la gestion intégrée et adaptative de l'eau (AIWM) fondé sur l'analyse des retours d'expérience et l'adaptation au changement et à l'incertitude.

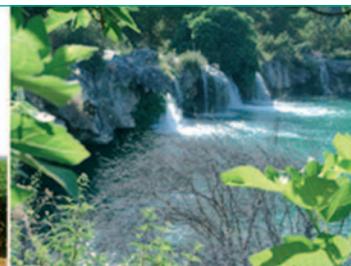
La Conférence, qui s'est tenue à Séville en novembre dernier, a permis de présenter les résultats de 7 études de cas sur les Bassins du Rhin, de l'Elbe, du Guadiana et de la Tisza en Europe, de l'Amou-Daria en Asie Centrale, de l'Orange et du Nil en

Afrique, et de proposer un cadre analytique de scénarios et de stratégies d'adaptation au changement climatique et du matériel pédagogiques pour mettre en application l'"AIWM".

Ilke Borowski

Université d'Osnabrück
Institut de Recherche Environnementale
fax: +49/(0)541-969-2368
borowski@usf.uni-osnabrueck.de

www.newater.info



"GoverNat"

Un manque d'enthousiasme pour les approches participatives ?



Aujourd'hui, la gouvernance dépasse les seuls processus de prise de décisions gouvernementaux pour inclure de plus en plus les Autorités Locales, des partenaires privés et la société civile.

49 entretiens ont été réalisés avec des praticiens impliqués dans la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans 11 Pays.

La Directive-Cadre sur l'Eau distingue :

- ❖ consultation du public, qui doit avoir accès à l'information et avoir l'occasion de la commenter ;
- ❖ participation des acteurs, qui devraient être encouragés à participer activement aux mesures à prendre.

Les entretiens principaux ont souligné les difficultés rencontrées par les administrations à mettre en application la participation dans la gouvernance de l'eau :

- Une première attitude considère qu'un manque de participation n'est pas un problème, car les responsables politiques sont élus par leurs citoyens et peuvent donc prendre des décisions en leur nom. Le défi principal de la participation est alors surtout d'obtenir l'accord d'autres organismes, qui ont le pouvoir de bloquer les décisions ou d'empêcher leur mise en œuvre.
- Une deuxième opinion considère qu'une mobilisation du public est utile pour mettre en application la politique.

Dans l'ensemble, la façon dont les praticiens présentent et analysent leurs expériences montre beaucoup d'hésitations à s'engager dans une participation étendue, particulièrement avec le grand public.

Les interviewés de GoverNat ont identifié cette hésitation eux-mêmes, en disant que l'administration n'est pas préparée. De nombreux interviewés ont reconnu que l'organisation de la participation exige les qualifications spéciales et des ressources financières additionnelles, qui sont fréquemment indisponibles dans les administrations publiques chargées de la mise en œuvre de la DCE.

Les entretiens montrent également qu'il existe des luttes de pouvoir entre fonctionnaires d'une même administration et entre Organismes Gouvernementaux.

Les interviewés ont constaté que, dans la réalité, les intérêts économiques primaient sur d'autres intérêts, tels que la gestion de l'eau ou la conservation de la biodiversité.

Une participation réussie implique finalement de redéfinir les rôles et les relations de pouvoir.

Le "dilemme des Autorités" est d'avoir besoin et de craindre en même temps la participation des citoyens.

Anna Wesselink, Jouni Paavola
Patricia Quillacq, Dimitrios Zikos

Université de Leeds, Royaume Uni,
Institut Universitaire Européen, Florence, Italie,
OEKUS, Centre de Recherche Environnementale
Helmholtz UFZ, Leipzig, Allemagne
A.Wesselink@leeds.ac.uk
coord.governat@ufz.de

www.governat.eu

Portugal

"GMES" :

"Global Monitoring for Environment and Security"

"GMES" est une initiative commune de la Commission Européenne et de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) pour développer des outils de gestion innovateurs et rentables, basés sur les technologies d'observation de la terre.

"Águas de Portugal" (AdP) et l'Institut de l'Eau (INAG) ont travaillé avec l'Institut Technique Supérieur (IST) sur des applications spécifiques de l'imagerie satellitaire pour la gestion de l'eau, qui, mises en place dans quelques endroits critiques, ont permis une surveillance fiable et rentable, la prévision et l'analyse d'événements de pollution importants.

Les meilleurs résultats et les moins coûteux sont obtenus en combinant modèles, données de terrain et données de télédétection.

Les modèles permettent de décrire les processus et sont très utiles comme outils d'interprétation et de prévision. La qualité des résultats s'améliore avec le détail des données de terrain. L'insuffisance de données peut s'améliorer par l'utilisation de données de télédétection.

Le processus produira un outil de modélisation plus fiable, moins dépendant des données de terrain avec des avantages évidents en termes de coût. En fait, plus les processus sont bien compris et représentés, moins d'informations seront nécessaires pour chaque modélisation. Les satellites peuvent se substituer au besoin d'un large monitoring du terrain, avec des données fiables, rapides et peu coûteuses.

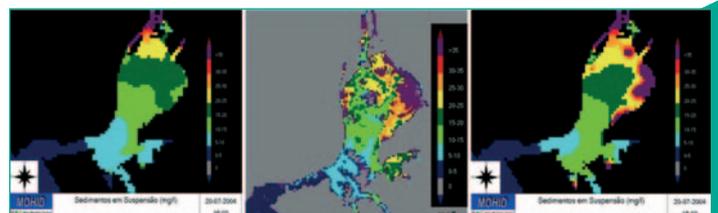
Les partenaires réalisent actuellement un projet de démonstration couvrant la partie portugaise du Bassin du Tage, pour créer un service d'information consacré aux besoins des Directeurs de l'Eau et des usagers. Ce projet de démonstration, financé par l'ESA, fournira les informations appropriées pour la mise en application de la Directive sur le Traitement des Eaux Usées Urbaines (délimitation des secteurs sensibles, détermination des besoins de traitement des eaux usées), de la Directive-Cadre sur l'Eau (analyse du rapport cause-effet du manque de conformité,

optimisation des Programmes de Mesures, analyse des coûts) et de la Directive sur la Responsabilité Environnementale (analyse du rapport cause-effet d'événements de pollution).

Carlos Póvoa
Águas De Portugal
c.povoa@ADPPT

www.aquapath.info/en

www.gmes.info



400.000 réponses à la consultation du public 2008 !

Une consultation nationale "L'eau c'est la vie. Donnez-nous votre avis !" a été menée conjointement par le Ministère français chargé du Développement Durable et les Comités de Bassin sur la période du 15 avril au 15 octobre 2008.

Cette consultation officielle des citoyens est intervenue en application de la Directive-Cadre sur l'Eau (directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000) de l'Union Européenne.

La consultation du public 2008 portait sur les objectifs environnementaux des Plans de Gestion des Eaux, tels que proposés par les Comités de Bassin (SDAGE), ainsi que sur les mesures (actions) à mettre en place pour les atteindre.

La consultation 2008 a fait suite à celle de 2005.

Cette dernière avait permis de valider les enjeux de l'eau dans les bassins.

Tous les 7 Comités de Bassin de métropole ont mis en œuvre en 2008 cette démarche participative sur la base de l'expérience réalisée avec succès en 2005 dans le Bassin Rhin-Meuse.

Un questionnaire a été distribué à l'ensemble des foyers dans les bassins. Il était aussi possible de participer à la consultation sur Internet. Un plan media d'information (radios et presse régionales) a incité les citoyens à prendre part à la consultation.

De nombreuses manifestations, animées par les partenaires associatifs, ont complété le dispositif pour permettre l'expression publique la plus large possible.

Les questionnaires comportaient des questions sur les objectifs environnementaux des Plans de Gestion et des questions qui s'intéressaient aux mesures "phares" qui permettent leur mise en œuvre.

Dans tous les cas, le citoyen avait la possibilité de faire des commentaires sur la partie de texte libre.

Cette consultation nationale est maintenant terminée et c'est un grand succès. Les Agences de l'Eau ont en effet reçu plus de 400.000 réponses à leurs questionnaires (plus de 43.000 en Adour-Garonne, 54.000 en Artois-Picardie, 85.000 en Loire-Bretagne, 81.000 en Rhin-Meuse, 67.000 en Rhône-Méditerranée & Corse, 65.000 en Seine-Normandie).

Avec un taux moyen de participation supérieur à 1,3 %, les Comités de Bassin ont trouvé échos à leurs questionnaires bien que la participation ait été inégale d'un bassin à l'autre, allant de 0,7 à 4,3 %.

L'importance et la représentativité des avis exprimés et la richesse des opinions libres délivrées vont permettre aux gestionnaires de bassin la prise en compte d'éléments nouveaux dans le cadre de l'élaboration finale des Plans

de Gestion des Eaux qui fixeront les grandes orientations de la politique de l'eau des bassins jusqu'en 2015.

Parmi les grandes tendances exprimées, on peut retenir que l'opinion paraît interrogative sur les objectifs proposés et affiche une réticence pour payer plus cher.

L'inquiétude majeure porte sur les risques liés à la toxicité et la santé (rejets et produits industriels et agricoles) et à la préoccupation d'économiser l'eau. Dans tous les cas, la demande citoyenne réaffirme son attachement au principe pollueur-payeur et à la transparence des décisions et des résultats pour l'avenir de l'eau de leurs régions et bassins, ainsi que les mesures prises pour les protéger.

Une consultation institutionnelle des Conseils Régionaux et Départementaux, des Chambres Consulaires, des Commissions Locales de l'Eau et des Comités de rivières, de baies et de nappes ..., se déroulera début 2009.

Pour retrouver l'intégralité des résultats de la consultation nationale, consultez le site :

www.eaufrance.fr

BLOUP BLOUP!
"Merci d'avance !"

Pour construire l'avenir de l'eau dans notre région, donnez-nous votre avis

Pour obtenir le questionnaire :

- à l'agence de l'eau au 03 87 34 48 59
- sur www.eau2015-rhin-meuse.fr
- dans votre préfecture

L'eau c'est la vie. Donnez-nous votre avis !

CONSULTATION NATIONALE 15 avril → 15 octobre 2008

5^{ème} Forum Mondial de l'Eau
INVITATION

Session thématique 3-1 :

20 mars 2009 - 08h30 - 19h00
21 mars 2009 - 08h30 - 13h00

"Gestion de Bassin et Coopération Transfrontalière"
Sutluce - Istanbul

www.riob.org
www.worldwaterforum5.org

La consultation du public en Europe

Comme le prévoit l'article 14 de la Directive-Cadre sur l'Eau, le public a été consulté, une première fois en 2005 sur les questions importantes pour l'atteinte du bon état des eaux, et une deuxième fois en 2008 sur les projets d'élaboration des Plans de Gestion et des Programmes de Mesures.

Qu'en est-il dans les différents Etats-Membres de l'Union Européenne ? Quelles leçons peuvent-elles être tirées de diverses expériences afin d'améliorer les futures consultations ? Comment intégrer les avis du public dans les Plans de Gestion ?

Afin de tirer les premiers enseignements et échanger les expériences avec les autres Pays, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a organisé les 13 et 14 novembre 2008, à l'Abbaye Royale de Fontevraud, un colloque, placé sous l'égide de l'Union Européenne et de

la Présidence française, qui a réuni 100 participants venus de 17 Pays.

D'un bout à l'autre de l'Europe, on retiendra un panel d'expériences qui va de l'association de groupes d'acteurs ou de citoyens en amont ou tout au long du processus d'élaboration, jusqu'aux consultations à très grande échelle, comme celles conduites en France à des étapes clés de la rédaction des documents.

Les débats ont permis aux experts de comparer méthodes et résultats et de s'interroger sur les coûts et les niveaux d'implication recherchés.

Ils ont rappelé les objectifs de la démarche d'association du public : aboutir à des programmes réellement acceptés, gage de la qualité de leur mise en œuvre. Ils ont également rappelé la nécessité d'un travail de pédagogie auprès des citoyens, mais aussi de



Le Colloque européen de Fontevraud

prendre en compte les avis exprimés. Sur ce point toutefois le recul manque encore puisque la France est à ce jour le seul pays à avoir achevé l'étape de consultation des citoyens.

Ces échanges ont conduit à l'élaboration de recommandations qui ont été présentées aux Directeurs de l'Eau en novembre 2008.

La Commission Européenne prépare maintenant pour mars 2009 un séminaire sur les améliorations possibles pour les consultations suivantes.

Michel STEIN

Agence de l'Eau Loire-Bretagne
michel.stein@eau-loire-bretagne.fr

www.eaufrance.fr

"Alp-Water-Scarce"

Gestion intégrée des bassins versants de montagne

"Alp-Water-Scarce" (Water Management Strategies against Water Scarcity in the Alps) est un projet Interreg Espace Alpin, réunissant 17 partenaires de 5 Pays.

Peut-être est-il difficile d'imaginer que des problèmes d'eau existent dans les Alpes, mais avec le changement climatique, les pressions anthropiques sur les ressources naturelles augmentent : d'un côté, l'image idéaliste de la montagne en vert et blanc favorise une très grande consommation d'eau. D'un autre côté, l'augmentation des températures, conduit à des besoins plus forts d'irrigation et de production d'hydroélectricité pendant l'été.

Avec une diminution rapide du stockage par les glaciers et des débits dans les torrents de montagne dans les prochaines 30 années à venir, la limitation saisonnière des ressources en eau deviendra bientôt une réalité.

Circonstances aggravantes, on relève une augmentation des pressions anthropiques sur les ressources en eau, par exemple le développement du tourisme d'hiver et d'été, sans considération des ressources d'eau locales.

L'enneigement artificiel pour le ski alpin et le ski nordique augmente dans les régions de montagne. Ceci épuise les ressources en eau déjà limitées localement et crée des problèmes pendant la haute saison de fréquentation.

La pratique du ski suit la montée de plus en plus haut des limites naturelles de la neige.

L'utilisation de l'eau pendant toute l'année et sur des espaces de plus en plus larges, conduit à des transferts inter-bassins et à un déplacement de la consommation depuis les vallées vers les sommets.

La hausse des prélèvements d'eau et la baisse des disponibilités des ressources en eau vont causer des conflits.

Il faut développer des stratégies d'adaptation et de mitigation et il est important de développer un système d'alerte précoce contre la pénurie de l'eau à moyen terme en montagne.

Cela demande une prise de conscience des problèmes à travers une réflexion interdisciplinaire et intersectorielle.

Carmen de Jong

Institut de la Montagne, France
Carmen.dejong@institut-montagne.org

www.institut-montagne.org



La limite des glaciers remonte en altitude

Confédération Hydrographique du Júcar :

La participation du public

Une première consultation du public a été réalisée pour le Bassin du Júcar, lorsque la Confédération Hydrographique du Júcar (CHJ) a rédigé son rapport sur les incidences des activités humaines sur l'environnement et sur l'analyse économique des usages de l'eau dans le district hydrographique. Une conférence, ouverte à toutes les parties intéressées s'est tenue, afin de promouvoir la transparence de l'information et des travaux de cette étape. Les travaux ont été également publiés sur le site Internet de la CHJ et des DVD et des brochures ont été distribués.

Depuis, une stratégie plus complète de participation du public a été développée.

Des fora de participation, des conférences, des ateliers internationaux et nationaux ont été organisés ainsi que des réunions sur la DCE. Les thèmes prioritaires ont été discutés au Conseil de Bassin.

Une nouvelle consultation

Les Confédérations Hydrographiques espagnoles travaillent actuellement sur un nouveau cycle de planification hydrologique. Les défis ont changé depuis les premières phases impliquant des changements importants dans la législation nationale ; par exemple la composition des Conseils de Bassin a changé et la représentation des parties intéressées a été accrue.

La DCE requiert que les Etats-Membres s'assurent, pour chaque district hydrographique, que les documents suivants soient accessibles au public pour commentaire :

- Un calendrier et un programme de travail pour l'élaboration du Plan de Gestion du Bassin, y compris les mesures de consultation à prendre ;
- Un rapport intermédiaire sur les questions importantes de la gestion de l'eau, identifiées dans chaque bassin ;
- Des versions provisoires du Plan de Gestion du bassin.

La Direction Générale de l'Eau a élaboré en 2006 un "projet de participation du public" dans les Districts Hydrographiques espagnols.

Pour assurer une participation du public efficace, le Parlement national a approuvé la Loi du 18 juillet 2006, qui incorpore les Directives 2003/4/CE et 2003/35/CE.

Dans le District Hydrographique du Júcar, il a été particulièrement veillé aux points suivants :

- La transparence de l'information, incorporant toute information appropriée sur le site Web officiel de la CHJ, en particulier les documents techniques de base pour la compréhension des problèmes principaux du bassin. L'information du public est complétée par la diffusion de brochures. Actuellement, l'Organisme de Bassin du Júcar crée un **Office d'Information du Citoyen**, qui répondra à toutes les questions du public ;
- La consultation des documents sur le calendrier et le programme de travail, la réception des contributions et la prise en compte des opinions dans les documents finaux ;



- Une participation active aux réunions techniques et aux groupes de travail afin de diffuser les résultats des travaux des techniciens de la CHJ. Les discussions avec des utilisateurs, des écologistes, le secteur industriel, des chercheurs, des Organisations Non Gouvernementales ont été également organisées. Les administrations portugaises participent également lorsqu'il s'agit de bassins transfrontaliers.

La CHJ a créé un **Comité d'Information et de Surveillance**, qui peut évaluer les aspects techniques contenus dans les documents publiés par l'Office de Planification et liés aux projets ou à la révision du Plan de Gestion du Bassin.

Ce Comité est composé de 48 représentants de différents secteurs de l'économie, au niveau local, régional et national, et de syndicats, d'utilisateurs, et d'ONG. Il est de nature consultative et élabore des propositions et coordonne le processus de participation du public. Ce Comité fait partie du Forum de Participation du Public, représentant plus de trois cents Organismes, tous parties prenantes et acteurs dans le domaine de l'eau.

Leticia Rodríguez Cabo

Direction Générale de l'Eau
Ministère de l'Environnement, des Milieux Ruraux et Marins
lrodriguez@mma.es

www.marm.es

www.chj.es

Gestion transfrontalière des eaux du Bassin du Bug

La Directive-Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne 2000/60/CE prévoit que "lorsqu'un district hydrographique s'étend au-delà du territoire de la Communauté, l'Etat-Membre ou les Etats-Membres concernés cherchent à établir une coordination appropriée avec les Pays tiers concernés".

Les trois Pays qui partagent le Bassin du Bug sont Membres de la Convention de l'UNECE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux.

Cet acte juridique important est la base de la collaboration entre la Pologne, le Belarus et l'Ukraine dans le domaine de la gestion des eaux. En 2008, les travaux se sont concentrés sur l'élaboration d'une politique de gestion des eaux du Bassin du Bug, cofinancé dans le cadre du Programme de voisinage Pologne-Belarus-Ukraine pour 16 % par le Fonds Européen de Développement Régional et pour 60 % par le programme TACIS/CBC : le budget total s'élève à 250.000,00 Euros.

Les partenaires du projet sont l'Institut de la Protection de l'Environnement à Varsovie, l'Autorité Régionale de Gestion des Eaux de Varsovie, le Comité des Ressources Naturelles et de la Protection de l'Environnement de Brzesk, le Bureau d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Wolyn à Lutsk.

Le 19 juillet 2007, les partenaires polonais, les Présidents des voïvodies de Lublin, Podlasie et Mazovie, et des Fonds de Protection de l'Environnement et de Gestion des Eaux de Lublin,

Bialystok et Varsovie ont signé un accord pour la réalisation du projet.

L'objectif général est de renforcer la collaboration institutionnelle transfrontalière polonaise-biélorusse-ukrainienne pour la gestion des ressources en eau, notamment par la constitution d'une Commission Internationale du Bug.

Collaboration entre la Pologne et l'Ukraine

Un accord de collaboration concernant le Bassin Hydrographique du Bug a été signé le 11 mai 2006 entre l'Autorité Régionale de Gestion des Eaux de Varsovie et l'Autorité de Bassin du Bug Occidental de Lutsk.

L'accord prend en compte :

- La Convention de l'UNECE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux en Europe ;
- La Directive-Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne (DCE) ;
- L'accord entre les Gouvernements polonais et ukrainien sur la collaboration dans le domaine de la gestion de l'eau des fleuves transfrontaliers.

Dans le cadre de cet accord, des missions ont été cofinancées par le programme international **TWINBASIN**, dont l'objectif consistait à accroître la collaboration bilatérale entre les Organismes de Bassin pour développer la gestion intégrée des ressources en eau.

Un atelier sur l'expérience polonaise dans la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau s'est déroulé au

siège de l'Autorité de Bassin de Lublin. Il était consacré à la délimitation des Masses d'Eau dans le Bassin du Bug.

Le séminaire, qui s'est tenu à Lutsk, a permis de discuter des points suivants :

- l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Directive-Cadre dans la partie ukrainienne du bassin ;
- la typologie et l'identification des Masses d'Eau superficielles - la méthodologie et les résultats de son application dans la partie ukrainienne du Bassin du Bug ;
- les problèmes importants de la gestion de l'eau dans le bassin.

Le projet de collaboration pour les deux années à venir a été ratifié à Lutsk en novembre 2008.

Magdalena Krawczyk

Autorité Régionale de Gestion des Eaux (RZGW) de Varsovie
zagranica@rzgw.warszawa.pl

www.rzgw.warszawa.pl

Ukraine

"Dialogue national sur la gestion intégrée des ressources en eau"

En avril dernier, à l'initiative de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe), l'EUWI (European Union Water Initiative) et du PNUE, s'est tenue à l'Académie Nationale des Sciences de Kiev, la 1^{ère} Réunion du Comité Directeur du **"Dialogue National pour une Gestion Intégrée des Ressources en Eau"**.

Des représentants du Comité National de l'Eau Ukrainien ont présenté la situation de la ressource dans leur pays, l'alimentation en eau potable et l'assainissement, et évoqué l'impact des changements climatiques.

Des experts internationaux, parmi lesquels MM. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du RIOB, Rainer Enderlein de l'UNECE et Jos G. Timmerman, du "Center for Water Management" des Pays-Bas, ont présenté les nouvelles approches en matière de GIRE, qui pourraient être adoptées par le Comité National de l'Eau Ukrainien.

Mr Viktor ANTONENKO

Directeur
Autorité de Gestion de l'Eau - Ukraine
severdonets@ukr.net



La réunion du Comité National à Kiev

Bulgarie

Un Jumelage Institutionnel "DCE" en Bulgarie : Programmes de Mesures et instruments économiques

Le Ministère de l'Environnement et de l'Eau Bulgare a choisi la France comme partenaire du Jumelage Institutionnel, financé par l'Union Européenne, qui portera sur la mise en œuvre de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE), et plus particulièrement sur le renforcement des capacités des Autorités de gestion de l'eau Bulgares pour la préparation des Programmes de Mesures et la mise en œuvre des instruments économiques.

Le projet d'une durée de 18 mois, sera conduit par l'OIEau, mandaté par le Ministère français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), pour le suivi des jumelages du domaine de l'eau.

Dans la continuité des coopérations développées depuis plusieurs années entre les Agences de l'Eau françaises et les Directions de Bassins bulgares,

l'Agence de l'Eau Artois-Picardie contribuera à ce projet par la mise à disposition d'Arnaud Courtecuisse, Chef de Service Etudes et Evaluation Economique, qui deviendra le Conseiller résident de jumelage à Sofia, et de différents spécialistes qui participeront aux missions d'expertise courtes.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse interviendra pour des missions d'expertise et des visites d'études, qui seront pilotées par François Guerber, Directeur des actions internationales.

Des experts du MEEDDAT, du BRGM et de l'OIEau contribueront également aux travaux, qui porteront sur :

- un vaste programme de formation des Autorités Bulgares sur l'élaboration des Programmes de Mesures et les analyses économiques, avec l'organisation de séminaires et d'ateliers de formation en

Bulgarie, deux visites d'études en France, l'utilisation et l'adaptation au contexte bulgare d'un jeu de rôle, ... ,

- un appui à la révision du système de calcul et de collecte des redevances, qui contribueront au financement des Programmes de Mesures et à la mise en place de l'outil informatique permettant la centralisation des informations.

Un groupe de travail "Programme de Mesures et Economie", composé d'experts bulgares du Ministère et de chacune des Directions de Bassins, a été constitué pour suivre les activités tout au long du projet, analyser les méthodologies proposées, conduire les tests sur un bassin pilote, contribuer à l'élaboration des guides et à la diffusion de l'expérience acquise auprès de l'ensemble des équipes concernées par la mise en œuvre de la DCE en Bulgarie.

Les échanges ont été engagés avec l'organisation, fin mai 2008, d'un Séminaire de 2 jours, dans les locaux de l'Ambassade de France à Sofia.

Le Séminaire a été ouvert par Mme Lubka Katchakova, Vice-Ministre en charge de l'Eau, qui assurera, avec l'appui de Galia Balusheva, expert Senior au Département de la Protection des Eaux, la conduite de ce projet.

Le Séminaire a porté sur une présentation de l'expérience française en matière d'élaboration des Programmes de Mesures, ainsi que sur la mise au point d'un calendrier de travail pour lancer rapidement la préparation des Programmes de Mesures et la consultation du public en Bulgarie.

Les Autorités bulgares de gestion de l'eau

En Bulgarie, la gestion des eaux au niveau national relève exclusivement du Conseil des Ministres au travers du Ministère de l'Environnement et de l'Eau. Un Haut Conseil Consultatif de l'Eau a été créé.

La Bulgarie participe à l'élaboration des programmes pour la protection des eaux transfrontalières.

Quatre Directions de Bassin ont été créées, qui relèvent du Ministère, ainsi que quatre Conseils de Bassin.

Une Direction de Bassin doit :

- délimiter les eaux du domaine public conjointement avec les services technique des municipalités ;
- élaborer le Plan de Gestion du bassin ;
- délivrer des autorisations conformément à la Loi sur l'eau ;
- planifier et participer au monitoring des eaux, synthétiser et analyser les données ;
- gérer les banques de données spécialisées et le système d'information sur l'eau ;
- percevoir des redevances pour les autorisations délivrées ;
- élaborer les Programmes de Mesures pour l'amélioration, la protection et l'entretien des eaux ;

- déterminer les eaux de surface destinées à l'approvisionnement en eau potable des ménages en coordination avec les inspections régionales de protection de la santé publique ;
- réaliser une consultation du public sur les Plans de Gestion de bassin, etc.

Le Conseil de Bassin aide au fonctionnement de la Direction de Bassin.

Il est composé de représentants de l'administration d'Etat, des administrations locales, des usagers de l'eau et du secteur associatif du bassin, ainsi que de représentants des organismes de recherche impliqués dans le domaine de l'eau.

Galia Balusheva

Ministère de l'Environnement et de l'Eau
Galia@moew.government.bg

www.moew.government.bg



Europe Centrale et Orientale

Roumanie

"Apele Romane"

En Roumanie, le mécanisme financier de la gestion des eaux est basé sur le principe "bénéficiaire/pollueur/payeur", en fonction de services spécifiques et de l'utilisation raisonnable des ressources en eau.

L'Administration Nationale "Apele Romane" (ANAR) est l'opérateur qui applique ce mécanisme économique de gestion de l'eau, pour tous les utilisateurs.

Les redevances spécifiques pour l'usage de la ressource en eau sont les suivantes :

- redevance pour l'usage de la ressource en eau, selon la nature de la ressource (eaux superficielles, Danube, eaux souterraines) et le type d'utilisateur (population, industrie, agriculture) ;
- redevance pour le rejet des eaux usées ;

■ redevance pour l'usage du potentiel hydro-électrique des réservoirs gérés par l'ANAR ;

■ redevance pour l'abstraction de graviers dans les lits des fleuves.

Les bases sont calculées à partir des coûts effectifs de fonctionnement, d'entretien et de réparation des ouvrages hydrauliques, ainsi que de la surveillance quantitative et qualitative des ressources en eau.

Daniela Radulescu

Administration Nationale "Apele Romane" - ANAR
daniela.radulescu@hidro.ro

www.rowater.ro



Kosovo

Des eaux de rivière mieux surveillées

Session de formation aux méthodes de pêche électriques



Dans une optique de rapprochement de sa législation et de ses modalités administratives de gestion de l'eau avec les "standards" européens, le Département de l'Eau du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire du Kosovo a bénéficié d'un projet financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'Agence Européenne de Reconstruction et par le Bureau de Liaison de la Commission Européenne à Pristina.

Une équipe composée de trois experts internationaux longs termes, d'experts locaux et d'experts internationaux court

terme, de GFA Consulting Group GmbH, de Bas-Rhône Languedoc International et de l'OIEau, ont apporté **un appui aux Autorités kosovares, afin d'établir des programmes de surveillances des eaux, de développer des Systèmes d'Information intégrés et de renforcer les capacités institutionnelles à des fins de gestion par bassin.**

Au cours du premier semestre 2008, un effort particulier s'est porté sur **un bassin pilote, affluent de la rivière Drini.**

Les activités menées visent à développer des méthodologies de surveillance permettant à terme de définir l'état écologique des cours d'eau, de mieux appréhender les grands enjeux de gestion et d'analyser la chaîne de gestion des données, afin d'établir des recommandations sur la surveillance de l'état des Masses d'Eau pour l'ensemble du pays.

Dans ce cadre, ont été développées des méthodes pour la surveillance biologique des cours d'eau, des indicateurs de qualité qui n'étaient pas suivis jusqu'à présent au Kosovo (poissons, invertébrés, diatomées, ...).

Des formations menées in situ ont permis la collecte de données de terrain et le test d'outils européens, développés dans le cadre de la Stratégie Commune de mise en œuvre (CIS) de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE) par les Etats-Membres.

Pour mener à bien les activités du bassin pilote, un groupe de travail a été constitué et rassemble des représen-

tants de différents services du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, de l'Institut Hydrométéorologique, d'universités, mais également de municipalités ou de services d'eau.

Parallèlement aux activités menées sur ce bassin pilote, des travaux sur la modélisation, sur **la définition de la structure du futur Système d'Information sur l'Eau, sur la gestion des inondations et la gestion des eaux usées, ont également démarrés au niveau national.**

Violeta HOXHA

Directrice du Département de l'Eau
Ministère de l'Environnement
et de l'Aménagement du Territoire du Kosovo
violeta.hoxha@ks-gov.net

www.riob.org

Toutes les informations
sont disponibles
sur le Web



www.riob.org



Méditerranée

Conférence Ministérielle sur l'Eau - 22 décembre 2008 - Jordanie

Un calendrier et des projets concrets dès 2009



La Conférence Ministérielle sur l'Eau, tenue le 22 décembre 2008 au bord de la mer Morte en Jordanie, a constitué une première étape concrète pour la mise en œuvre, dans le secteur de l'eau, des décisions prises par les Chefs d'Etat et de Gouvernement le 13 juillet 2008 à Paris dans le cadre de la nouvelle Union pour la Méditerranée.

Une contribution conséquente des acteurs de la société civile a été apportée, lors d'une réunion le 21 décembre, des principales ONG régionales concernées.

Tout d'abord, les Ministres ont adopté des orientations pour l'élaboration d'une **Stratégie pour l'eau en Méditerranée**, permettant de répondre aux défis du changement climatique.

Cette Stratégie, qui sera soumise pour approbation aux Ministres puis aux Chefs d'Etat et de Gouvernement à la

fin 2010, permettra de s'attaquer à des problèmes dépassant les moyens d'action d'un seul pays ou d'une seule organisation.

Elle comportera deux objectifs chiffrés concernant, d'une part, la préservation de la qualité des eaux et, d'autre part, la réduction des pressions sur les ressources en eau par des usages plus économes.

Ensuite, les Ministres ont souhaité la réalisation dans les plus brefs délais de nouveaux projets d'équipements dans le domaine de l'eau. Les premiers financements seront finalisés pour la Conférence Ministérielle sur le Développement Durable à Monaco, fin mars 2009.

Philippe Guettier - MEEDDAT/DEB

philippe.guettier@developpement-durable.gouv.fr

Dr Essam Khalifa

essam@mwri.gov.eg

Omar Salameh

omar_salameh@mwri.gov.jo

www.medaquaministerial2008.net

Rappel historique

L'eau douce est une question prioritaire pour tous les partenaires méditerranéens et son importance ne fera que croître à mesure que les ressources en eau se feront plus rares. La 1^{ère} Conférence Méditerranéenne de l'Eau s'est tenue à Alger en 1990. La Charte Méditerranéenne de l'Eau a été adoptée à Rome en 1992.

Le Partenariat Euro-Méditerranéen, lancé par la Déclaration de Barcelone en novembre 1995, embrasse un vaste programme de collaboration. Un chapitre spécifique est consacré à l'eau.

Deux Conférences Ministérielles Euro-Méditerranéennes sur la Gestion de l'Eau en région se sont tenues depuis à Marseille en 1996 et à Turin en 1999.

Omar KHODJET KESBA

Abderrahmene AYADI

Ecole Nationale Supérieure de l'Hydraulique
okhodjet@yahoo.fr

www.ensh.net



La Conférence a été co-présidée par l'Egypte, la France et la Jordanie

Gestion conjointe du Système Aquifère du Sahara Septentrional (SASS)

La zone géographique d'intervention de l'**Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)** comprend les zones arides, semi-arides et subhumides sèches d'Afrique du Nord et du Sahel Occidental et Oriental.

La mission de l'OSS est d'aider les Pays et Organismes-Membres à produire, gérer et diffuser l'information nécessaire pour une gestion durable des ressources en eau.

Le programme Eau se focalise sur les eaux souterraines partagées.

Il entend promouvoir la gestion concertée des ressources en eau dans une perspective de développement et d'intégration économique de l'Afrique circum-saharienne.

LE PROJET SASS

Le Système Aquifère transfrontalier du Sahara Septentrional (SASS) est partagé par l'Algérie, la Libye et la Tunisie et se

compose de l'Intercalaire Continental (IC) et du Complexe Terminal (CT).

Il couvre une superficie totale de plus d'un million de km²: 700.000 km² en Algérie, 80.000 km² en Tunisie et 250.000 km² en Libye.

Pendant la première phase (1998-2002), l'objectif était d'élaborer une base de données commune pour intégrer toute l'information déjà collectée et effectuer une nouvelle collecte de données.

Réaliser un tel objectif a exigé que les bases de données nationales soient adaptées et homogénéisées, a nécessité des structures de données homogénéisées et des codifications, une interface SIG et l'élaboration d'un module d'accès avec un modèle numérique.

L'élaboration du Système d'Information (SI) a inclus le diagnostic, la conception et la réalisation d'une base de données commune, accessible simultanément pour chaque administration de l'eau dans les trois Pays. 9.000 points d'eau

ont été inventoriés. Le système contient tous les éléments pour l'exploitation et le monitoring de l'eau dans le bassin.

La deuxième phase du projet (2002-2006) s'est concentrée sur la poursuite de la coopération et sur une identification des outils techniques qui mèneraient à un mécanisme permanent de consultation. Le projet a également traité les questions socio-économiques et leur relation avec la mobilisation des ressources dans le SASS.

La troisième phase du projet est sur le point de commencer, dans le but d'améliorer les outils de gestion et d'étudier les aspects socio-économiques et environnementaux, grâce à la télédétection, pour évaluer les consommations d'eau pour l'irrigation et appuyer le mécanisme de consultation.

M. Ousmane S. Diallo

Coordonnateur de Programme Eau
Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)
ousmane.s.diallo@oss.org.tn

www.geosass.oss.org.tn/geosass



Les aquifères du Sahara

SPI-Water



Faciliter le transfert des principes de la GIRE

En général, les résultats de la recherche ne sont pas faciles d'accès pour les décideurs et gestionnaires de l'eau et, inversement, les chercheurs manquent de visibilité sur les besoins des utilisateurs.

Le projet SPI-Water (2006-2008), financé dans le cadre du 6^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement de l'Union Européenne, regroupe 16 partenaires européens et non européens. Il propose des actions concrètes pour combler les lacunes en développant une interface "science / politique", centrée sur un mécanisme d'amélioration de l'utilisation des résultats de la recherche issus de la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

Pendant 2 ans, le projet SPI-Water a :

- ◆ **Évalué les projets et initiatives développés dans les bassins versants pour la mise en œuvre de la DCE.** Les connaissances scientifiques, les résultats de recherche et les projets de démonstration ainsi collectés, ont

été introduits dans la base de connaissance de **WISE-RTD**,

- ◆ **Analysé les politiques de l'eau dans les Pays non européens**, pour faciliter l'application des principes de gestion intégrée de la ressource en eau.
- ◆ **Évalué les besoins des deux Bassins Pilotes Méditerranéens du Sebou (Maroc) et de Litani (Liban)**, en respectant le cadre méthodologique de la DCE,
- ◆ **Étudié l'applicabilité des pratiques de la DCE dans les Pays non européens** et identifié les conditions de leur mise en œuvre dans ces pays,
- ◆ **Produit des recommandations** pour améliorer l'appropriation et la dissémination des résultats de la recherche dans les Pays non européens.

Le REMOB, en particulier, a passé en revue avec ses partenaires les politiques de l'eau existant dans les Pays Méditerranéens non européens et les a comparées avec celles issues de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) dans l'Union Européenne.

Les recommandations ont été discutées lors d'une Conférence finale organisée à Bruxelles en octobre 2008.

Dans un rapport public et une plaquette de présentation, les partenaires expliquent comment les connaissances issues des pratiques de GIRE peuvent être transférées dans le cadre d'un programme de recherche vers les gestionnaires de l'eau : comment ces principes devront être adaptés aux spécificités régionales et comment le dialogue entre les chercheurs et gestionnaires de l'eau européens et non européens peut être amélioré.

Il est recommandé en particulier de promouvoir les Réseaux Internationaux et les Systèmes de jumelages entre Organismes de Gestion des Ressources en Eau pour faciliter le transfert des connaissances.

Des visites en Espagne et en France ont été organisées pour des experts marocains et libanais de 2 bassins pilotes et ont permis d'élaborer des propositions concrètes pour des projets futurs dans les Bassins du Sebou et du Litani.

Maria Serneguet i Beldà

Secrétariat Technique Permanent du REMOB
Confédération Hydrographique du Jucar
Maria.Serneguet@chj.mma.es

www.remoc.org



Les partenaires du projet

"INECO"

INSTRUMENTS INSTITUTIONNELS ET ÉCONOMIQUES POUR LA GESTION DURABLE DE L'EAU DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

INECO est soutenu par la Commission Européenne dans le cadre du Programme INCO - Priorité thématique des Pays Partenaires Méditerranéens (MPC) : il rassemble 14 Institutions de 10 Pays Méditerranéens (Grèce, France, Italie, Chypre, Tunisie, Égypte, Liban, Syrie, Algérie et Maroc), incluant des Organisations publiques (6), privées (7) et internationales (1). Le projet, qui s'étend sur 3 ans, a débuté en juillet 2006 et se finira en juin 2009.

INECO aborde les différents problèmes constatés au niveau des procédures de prise de décision et les difficultés des structures actuelles de gouvernance dans le Bassin Méditerranéen.

La recherche se focalise sur des instruments institutionnels et économiques alternatifs, qui permettent de promouvoir l'équité, l'efficacité économique et la durabilité environnementale, au niveau de la gestion de ressources en eau.

Le principal but d'INECO est le développement de compétences et l'engagement constructif des "parties prenantes" dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Le projet se focalise sur 3 challenges :

- **Partager l'eau**, avec des mécanismes (institutionnel, réglementaire, législatif, économique) à mettre en place pour l'allocation des ressources en eau dans chaque bassin hydrographique ;

- **Donner une valeur à l'eau**, avec l'évaluation des coûts, la maximisation de l'efficacité économique, la mise en œuvre du recouvrement de coûts et des principes "pollueur-payeur" et "bénéficiaire-payeur" ;

- **Améliorer la gouvernance de l'eau** et de l'environnement institutionnel qui permet la mise en place de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Dans un premier temps, un état des lieux des meilleures pratiques et des instruments institutionnels et économiques a été réalisé pour l'Union Européenne, les États-Unis, le Japon, l'Australie, Israël, l'Argentine, le Chili, le Canada, ...

Le projet a ensuite cherché à voir comment pourrait s'adapter certaines de ces dispositions dans les Pays du Sud de la Méditerranée. Il a ensuite organisé avec ses différents partenaires des ateliers nationaux pour analyser les problèmes liés à l'eau et proposer des solutions. Il a enfin, organisé un Colloque de synthèse de ces travaux.

INECO a pour objectif de présenter ces expériences et de permettre aux sociétés locales de changer leurs perceptions et leurs pratiques de gestion de l'eau. Le projet fournit un cadre de recommandations complet et adaptable.

Jean-Marc Berland

Office International de l'Eau
jm.berland@oieau.fr

<http://environ.chemeng.ntua.gr/ineco>



Méditerranée

SEMIDE : Améliorer l'information sur l'eau en Méditerranée

POINTS FOCaux NATIONaux

La 8^{ème} Réunion du Comité de Coordination du SEMIDE (Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau) a eu lieu à Madrid (Espagne) du 25 au 26 juin 2008. Cette réunion a permis de faire un bilan des actions menées dans les pays et d'analyser l'avancement de la mise en œuvre des **Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau**, en introduisant les premiers éléments d'harmonisation avec le **Système Européen d'Information sur l'Eau (WISE)**.

SYNTHÈSE ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Les rapports des groupes de travail **"Réutilisation des eaux usées épurées"** et **"Sécheresse et pénurie d'eau"** ont été publiés. Ces groupes, initiés avec le processus conjoint Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) et Med-EUWI (composante Méditerranéenne de l'Initiative Européenne sur l'Eau), visent à établir des états des lieux et des recommandations sur la base des principes de la DCE. Des travaux complémentaires sont en cours sur des **"indicateurs de sécheresse et de pénurie d'eau"**. Un état des lieux sur les **réseaux de monitoring** sera présenté début 2009.

UN MÉCANISME D'OBSERVATION RÉGIONAL SUR L'EAU EN MÉDITERRANÉE ?

Dans le contexte du changement climatique, la connaissance de l'état quantitatif et qualitatif des ressources en eau, ainsi que des prélèvements et des rejets

polluants, est incontournable pour définir les priorités d'action et évaluer la performance des programmes engagés dans le Bassin Méditerranéen.

A la demande du Comité Directeur du SEMIDE, **une étude de faisabilité pour le développement d'un mécanisme d'observation régional sur l'eau en Méditerranée** a été menée, sous la coordination technique de l'Office International de l'Eau.

L'analyse des besoins, menée auprès de 7 Pays Pilotes et auprès d'un grand nombre d'Organisations régionales, ayant permis de faire ressortir les difficultés actuellement rencontrées dans les phases de collecte et de valorisation des données à tous les niveaux régional, national et local, l'étude recommande la mise en œuvre d'un programme mobilisateur devant permettre in fine, de développer la production, l'interprétation et la diffusion d'informations comparables entre les pays intéressés.

Ce programme repose à la fois sur le développement de Systèmes Nationaux d'Information dans chaque pays et d'un système partagé d'information régional sur l'eau en Méditerranée, s'appuyant sur deux grands principes : le partenariat volontaire des Etats qui voudraient s'associer au projet et le respect de la confidentialité des données.

L'étude détaille une proposition de plan pluriannuel pour la mise en œuvre de ces projets.

Une entrée méditerranéenne dans le Système d'Information Européen sur l'Eau (WISE)

Ce projet, initié début 2008 avec la DG Environnement de la Commission Européenne, a pour objectif de faciliter l'accès à des données de qualité sur l'eau dans les Pays Partenaires Méditerranéens (PPM) en favorisant, grâce à des règles communes, la compatibilité entre les Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau avec le Système d'Information Européen sur l'Eau (WISE).

Ces travaux sont menés en coopération étroite avec l'Agence Européenne pour l'Environnement.

Outre la définition de recommandations techniques, **la mise en œuvre d'un point d'entrée "Méditerranée" sur le site web de WISE** est aussi analysée comme pilote de démonstration pour l'ensemble des pays concernés par la Politique de Voisinage de l'Union Européenne.

Deux groupes de travail du processus conjoint entre l'Initiative sur l'Eau en Méditerranée et la Directive-Cadre sur l'Eau ont permis un échange d'expériences sur la collecte d'information, en ce qui concerne, d'une part, les réseaux et programmes de surveillance des eaux, et, d'autre part, la sécheresse et les pénuries d'eau.

Enfin, un catalogue en ligne de métadonnées des sources d'information sur l'eau dans les Pays Partenaires Med est en cours de préparation, en application des dernières règles de mise en œuvre de la Directive INSPIRE sur les données spatiales.

Information et compétences : Pourquoi pas un "Mediterranean water knowledge hub" ?

Le développement d'un **"Réseau Méditerranéen d'Information et des Compétences sur l'Eau"** pourrait être l'équivalent des "Knowledge Hub" anglo-saxons.

Ceux-ci sont basés sur le principe du partenariat entre acteurs intervenant dans des domaines complémentaires : chaque acteur, reconnu comme leader dans son domaine, anime un réseau, collecte et diffuse les connaissances ; le caractère auto-suffisant de chacun des acteurs est recherché de façon à garantir la durabilité du Réseau.

Le montage du tel Réseau peut être réalisé à partir de structures très diverses ayant des statuts et des nationalités différentes, puisque chaque acteur a sa propre logique de développement et de gestion dans son domaine de compétences.

Le Réseau est un moyen de mettre en commun les objectifs et les résultats, de créer des synergies, de faciliter le pilotage par les donneurs d'ordres ou un Comité d'Orientation, et de mutualiser des outils et des moyens, notamment humains, disponibles. Il pourrait se déployer rapidement à partir des structures régionales existantes.



La conférence des Directeurs de l'Eau des Pays Euro-Méditerranéens - Athènes - juillet 2008

SEMIDE
EMWIS

www.semide.net

"EXPO AGUA - SARAGOSSE 2008"



De juin à septembre 2008, s'est tenue à Saragosse, Capitale de l'Aragon, une Exposition Internationale sur le thème de l'Eau et du Développement Durable, "ExpoAgua", associant expositions, manifestations artistiques, spectacles et conférences. "La Tribune de l'Eau", plate-forme de réflexion cherchant à engager le débat sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'eau dans le monde et coordonnée par M. Eduardo Mestre, ancien Président du RIOB, a réuni durant **10 "Semaines Thématiques"** quelques 2.000 experts internationaux. Ces rencontres se sont achevées le 11 septembre avec l'organisation d'un Symposium International sur l'eau et le développement durable et à la signature de **"la Charte de Saragosse"**.

Le RIOB et le REMOB se sont mobilisés durant "ExpoAgua" en particulier sur deux thèmes stratégiques :

L'EAU, UNE RESSOURCE UNIQUE

Dans le cadre de la Semaine Thématique n° 4 de la Tribune de l'Eau : "l'Eau, une ressource unique" et de l'axe "Eaux partagées", organisée par M. Raimundo Garrido, ancien Président du RIOB, M. Jean-François Donzier, Secrétaire du RIOB, et Directeur Général de l'Office International de l'Eau, a été invité à présenter l'exposé d'introduction de la journée du 9 juillet sur le thème des "jumelages interbassins, instruments de coopération".

Cet exposé introductif a été suivi d'une session spéciale durant laquelle l'Agence de l'Eau et le Comité de Bassin français d'Adour-Garonne et la Confédération Hydrographique de l'Ebre ont échangé leurs expériences.

Les organisateurs de la "Tribune de l'Eau" avaient invité le RIOB à tenir le 8 juillet une session spéciale sur le thème de **"la gestion de bassin et la coopération transfrontalière en Europe et en Méditerranée"**, conjointement avec le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) et l'"European Water Partnership (EWP)".

Les différentes tables rondes organisées à cette occasion ont concerné :

- ◆ **La gestion des ressources en eau transfrontalières (superficielles et souterraines) dans les districts internationaux de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau ;**
- ◆ **La participation des populations et des décideurs à la gestion des ressources en eau ;**
- ◆ **Les outils opérationnels pour la gestion des bassins et aquifères ;**
- ◆ **Les plans intégrés pour la prévention des inondations, des sécheresses et des phénomènes extrêmes, en Méditerranée ;**
- ◆ **Les Plans de Gestion et Programmes de Mesures, pour l'application de la DCE.**

Ces contributions se sont inscrites dans la préparation du 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau de 2009 à Istanbul, pour lequel le RIOB et l'UNESCO ont été désignés comme coordonnateurs du Thème 3.1, "Gestion de Bassin et Coopération Transfrontalière".

Cette Session de Saragosse a été un grand succès et a mobilisé un grand nombre de participants, dont les Présidents des Confédérations Hydrographiques espagnoles et des représentants du Brésil, d'Espagne, de France, de Hongrie, d'Italie, du Portugal et de la Turquie. De nombreux projets et initiatives ont été présentés.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES PHÉNOMÈNES EXTRÊMES

La Direction Générale de l'Eau du Ministère espagnol de l'Environnement, des Zones Rurales et Marines, a organisé **une journée technique sur la Planification et la Gestion de la Sécheresse**, le 24 juillet 2008.

120 collaborateurs et représentants nationaux et internationaux provenant de différents Pays (France, Portugal, Italie, Grèce, Allemagne, USA, Brésil, ...) y ont participé. La journée a été composée de trois sessions techniques et d'une table ronde de conclusion, portant sur :

- ① Les aspects institutionnels (le cadre normatif européen, les bassins partagés, la solidarité et la responsabilité sociale).
- ② L'état des lieux, les impacts et les risques de sécheresse (modèles mathématiques de prévision, systèmes d'indicateurs hydrologiques et de sécheresse).
- ③ La planification et la gestion de la sécheresse en Espagne : les Plans Spéciaux de Sécheresse, les campagnes de sensibilisation sociale.
- ④ Les impacts économiques, sociaux et environnementaux de la sécheresse.

La nécessité de passer d'une gestion d'urgence de la sécheresse à une gestion planifiée avec des mesures consensuelles a été soulignée. L'importance de la participation du public à la prise de décisions pour une gestion adéquate de la sécheresse a été réaffirmée et les plans de gestion de la sécheresse ont été identifiés comme des outils utiles.

Teodoro Estrela/ Elisa Vargas

Direction Générale des Eaux, MARM
buzon-intersgpusa@mma.es

Maria Sernequet i Belda

Secrétariat Technique Permanent du REMOB
remoc1@remoc.org

www.marm.es



MELIA



MELIA (Mediterranean Dialogue on Integrated Water Management)

est un programme retenu par l'Union Européenne au titre du 6^{ème} PCRD. Démarré en 2006 et d'une durée de 4 ans, il rassemble 45 participants (Autorités publiques, Organisations Internationales, ONG, Universités, ...) venant de 16 Pays-Membres et non-Membres de l'Union Européenne.

MELIA doit évaluer les modalités de gestion de l'eau dans les Pays du Bassin Méditerranéen sous l'angle de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en utilisant comme grille de lecture les prescriptions de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE), en vue de contribuer à l'harmonisation des politiques de l'eau dans la région.

Ses objectifs sont aussi de développer une prise de conscience sur les questions sociales, économiques et techniques liées à la gestion de l'eau, de proposer des mécanismes de participation pour éviter la compétition entre les régions et les différents utilisateurs de l'eau, de soutenir des politiques durables et de fournir des indicateurs afin de mener à bien un exercice de benchmarking de la GIRE.

Natacha Amorsi - OIEau

n.amorsi@oieau.fr

www.meliaproject.eu



Egypte



Erosion et sédimentation dans le Delta du Nil

Le complexe du Delta du Nil est le produit d'un processus sédimentaire continu depuis des millions d'années. Les deux bras actuels, Rosetta et Damiette, ont construit un important promontoire à leur embouchure en Méditerranée.

Le promontoire Rosetta a continué à s'étendre jusqu'au début du 20^{ème} siècle. Depuis 1900, le débit en eau et en sédiments du Rosetta a été réduit par les changements climatiques, la construction de barrages et d'ouvrages de régulation le long du Nil, l'utilisation continue de l'eau pour l'irrigation et les activités humaines au bord du fleuve. Les côtes Est et Ouest du promontoire Rosetta ont reculé d'environ 5 km de 1900 à 2000 avec un taux moyen de 50 m/an. Ce retrait a augmenté ensuite de façon spectaculaire au cours de la

période 1964 - 1982 pour atteindre 125 et 170 m/an en raison de la construction du Barrage d'Assouan supérieur en 1964, qui a piégé les sédiments transportés par le fleuve dans sa partie amont.

Deux revêtements en roches sédimentaires le long des côtes du promontoire ont été réalisés entre 1986 et 1991 pour contrôler le retrait du rivage.

Cependant, l'érosion n'est pas le seul problème rencontré, la sédimentation de l'exutoire augmente en raison de la diminution du flux et provoque un envasement important, ce qui gêne l'économie de la zone et perturbe l'écosystème du bras Rosetta.

Dr. Ibrahim Abd El Magid El Shinnawy
Institut de Recherche Côtière, Egypte
coriegypt@yahoo.com

www.nwrc-egypt.gov

Jumelage sur la gestion de la qualité de l'eau

La proposition de jumelage sur "la gestion de la qualité de l'eau en Egypte", présenté par le consortium composé de l'Italie, la France et l'Autriche, a été sélectionné par le Comité d'évaluation et le Ministère des Ressources en Eau Egyptien.

Ce projet de 2 ans avec un budget de 1.300.000 Euros, sera coordonné par

Giorgio Pineschi, Conseiller résident permanent du projet.

Il comprend notamment un exercice test d'élaboration d'un plan de gestion pour l'Autorité du barrage d'Assouan et un appui institutionnel à la lutte contre les pollutions accidentelles, qui sera réalisé par les experts français.



Réunion de négociation du contrat au Caire avec les partenaires Egyptiens

Algérie

Nouveau statut des Agences de Bassin

Par décret du 30 septembre 2008, les Agences de Bassin Algériennes viennent de bénéficier d'un réaménagement de leur statut.

Les Agences sont désormais chargées de :

- ◆ Assurer une gestion intégrée et concertée des ressources en eau à l'échelle des unités hydrographiques naturelles ;
- ◆ Développer le Système d'Information sur l'Eau ;
- ◆ Etablir les plans de gestion des ressources en eau superficielles et souterraines et d'élaborer des outils d'aide à la décision ;
- ◆ Gérer le système de redevances instituées au titre de l'utilisation du domaine public hydraulique ;
- ◆ Apporter des aides financières aux actions visant l'économie de l'eau et la préservation de sa qualité ;
- ◆ Mettre en œuvre et promouvoir les projets visant à rationaliser l'utilisation des ressources en eau et à prévenir leur pollution.

LE COMITÉ DE BASSIN : UN ESPACE DE CONCERTATION AU SERVICE DE L'EAU

Le Comité de Bassin a pour mission de débattre et de formuler des avis sur toutes les questions liées à l'eau dans leur bassin hydrographique, et notamment sur :

- L'opportunité des travaux et aménagements hydrauliques envisagés ;
- Les différends liés à l'eau pouvant survenir entre les usagers ;
- La répartition de l'eau entre les différents utilisateurs ;
- Les actions pour la protection quantitative et qualitative de la ressource ;
- Les programmes d'intervention de l'Agence du Bassin Hydrographique.



Carte des 5 ABH algériennes

Le Comité de Bassin Algérois - Hodna - Soummam est, par exemple, constitué de 24 Membres représentant à parts égales l'Administration, les Collectivités Locales, les différentes catégories d'usagers.

LES REDEVANCES DES AGENCES DE BASSIN

L'Agence Française de Développement a financé début 2008, un appui institutionnel et juridique, afin d'améliorer la redevance prélèvement, adoptée depuis la création des Agences de Bassin Hydrographique (ABH) algériennes en 1996, comme outil économique d'incitation à une meilleure gestion des ressources en eau.

Cet appui a été apporté par l'Office International de l'Eau et l'Agence française de l'Eau Seine-Normandie. Il a permis à deux Cadres de l'ABH Algérois - Hodman - Soummam de venir se familiariser aux pratiques de la redevance à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Des réflexions sur l'évolution de la redevance en Algérie, il ressort des propositions concrètes de textes, élaborés en concertation avec les principaux acteurs algériens. Il faut en particulier renforcer la liaison entre la planification et la redevance.

Cette dernière, aujourd'hui appliquée uniquement aux industriels, qui représentent moins de 2 % des volumes prélevés, doit pouvoir se muer en outil d'incitation aux économies d'eau, appliqué à tous les usages de la ressource.

Mekki Abrouk

Directeur Général
Agence de Bassin Algérois - Hodna - Soummam
ahs@assila.net

www.abhahs.com

Maroc

Coopération entre les Agences de Bassin Françaises et Marocaines

Neuf Responsables des sept Agences Marocaines et du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau ont participé à une semaine d'études, à Toulouse, en juin 2008, à l'invitation des Agences de l'Eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée & Corse. Cette rencontre portait principalement sur le calcul et le recouvrement des redevances ainsi que l'attribution des aides aux usagers de l'eau.

Les Agences Françaises ont en effet une expérience de 40 ans dans ce domaine.

Au Maroc, l'application de la Loi sur l'Eau de 1995 s'opère avec une progressivité qui la rend supportable et les redevances sur l'eau d'irrigation, l'électricité et l'eau potable sont à présent généralisées et celles sur les pollutions domestiques et industrielles sont en cours de mise en place.

Les intervenants français ont souligné les exigences nouvelles apportées par la Directive-Cadre Européenne de

2000, traduite dans la Loi Française sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006.

Suite au séminaire sur la Gestion Concertée des Eaux Souterraines, qui avait eu lieu à Beni Mellal en avril 2007, un autre séminaire sur les Outils et les Réseaux de Mesure s'est tenu à Lyon en décembre 2008.

Des contacts de coopération fréquents existent entre les Agences de l'Eau Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée & Corse, Seine-Normandie, d'une part et les Agences de l'Oum er Rbia, du Loukkos, du Tensift, du Souss Massa et du Sebou, d'autre part, liées par des accords de jumelage.

Julien MARTINEZ

Agence de l'Eau Adour-Garonne
julien.martinez@eau-adour-garonne.fr

Michel DEBLAIZE

Délégué régional de Montpellier
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
michel.deblaize@eaurmc.fr

www.eaurmc.fr



Les 9 Responsables Marocains en visite à Toulouse



Invitation

Session Régionale Europe :
17 mars 2009 - 14h30 - 19h00

TABLE RONDE :
"L'expérience européenne des bassins transfrontaliers"
Sutluce - Istanbul

www.ewp.eu

Moyen-Orient

Des propositions pour sortir de l'impasse au Moyen-Orient



Publié le 11 septembre 2008 par les Editions de l'UNESCO, "Water and Peace for the People" se présente comme un guide pratique proposant des pistes concrètes pour dénouer les crises liées à l'eau au Moyen-Orient. Analysant chaque situation, le livre passe au crible les conflits opposant Israël à la Syrie dans le Bassin Supérieur du Jourdain sur les hauteurs du Golan, Israël et le Liban autour des chutes Wazzani ou celui qui oppose de longue date Palestiniens et Israéliens. Les défis auxquels sont confrontés la Turquie, la Syrie et l'Iraq pour partager les eaux de l'Euphrate et du Tigre sont également analysés.

"Gestion et hydrodiplomatie de l'eau au Proche-Orient"

Comment limiter les effets du changement climatique sur le pourtour Méditerranéen ? Comment gérer durablement les maigres ressources hydriques dans la région ? Comment assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante aux populations ? Comment habituer les usagers à des comportements économes ? Comment éloigner le spectre de la guerre de l'eau au Moyen-Orient en incitant les Gouvernements à adopter une politique participative ? Quelles sont les nouvelles réalités hydrodiplomatiques régionales ? Comment assurer une utilisation équitable de l'eau entre les Pays de la Région ? L'ouvrage que **Fadi Georges Comair, Directeur des Ressources Hydrauliques et Electriques du Liban**, vient de publier, tente de répondre à ces questions, en mettant en évidence l'urgence de la mise en place d'un nouvel ordre mondial basé sur la culture de l'eau, pour préserver la paix et la sécurité alimentaire dans cette région du monde.

La situation est déjà préoccupante : l'Euphrate voit sa salinité augmenter et la moitié des habitants des grandes villes de la région ne disposent pas d'eau potable. Un rapport de 2005 du PNUD établissait que 80 % des familles irakiennes vivant dans les zones rurales utilisent une eau qui n'est pas sûre. Le livre "Water and Peace for the People" existe aussi en éditions en arabe et en hébreu.

Achetez le livre sur :

<http://publishing.unesco.org>

Léna Salame

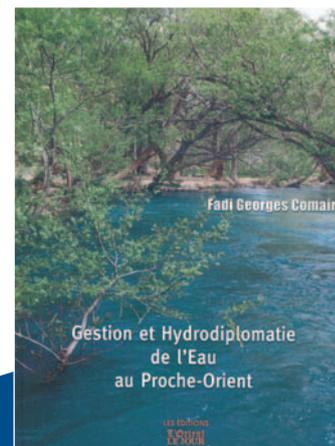
UNESCO
Division des Sciences de l'Eau
l.salame@unesco.org

Pour le lancement de ce livre, à l'occasion du Salon du Livre Francophone de Beyrouth, une Conférence a réuni le 25 octobre 2008 plus de 250 Dirigeants de la Région, avec la participation de la FAO, de la Ligue Arabe, de l'Union pour la Méditerranée, ainsi que Jean-François DONZIER, Secrétaire Technique Permanent du RIOB.

Editions "L'Orient - Le Jour"

Imm Kantari Corner - B.P. 11-2488 Beyrouth - Liban

www.lorient-lejour.com



Participez aux sessions
"Gestion de bassin et coopération transfrontalière"
5^{ème} Forum Mondial de l'Eau - Istanbul
Les 20 et 21 mars 2009 à Sultule

www.riob.org



Le site Internet de la Gestion par Bassin dans le Monde

- **Le Réseau International des Organismes de Bassin**
- **Le Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul - 16 - 22 mars 2009**
- **Les Réseaux Régionaux des Organismes de Bassin :**
 - **Afrique - RAOB**
 - **Amérique Latine - RELOB**
 - **Amérique du Nord - ROBAN**
 - **Asie - NARBO**
 - **Europe Centrale - CEENBO**
 - **Europe Orientale, Caucase, Asie Centrale - EECCA-NBO**
 - **Méditerranée - REMOB**
- **"EURO-RIOB" :**
l'application de la Directive-Cadre Européenne
- **Le Réseau des Commissions Internationales
et des Organismes de Bassins Transfrontaliers**

Liens privilégiés vers les sites :
worldwaterforum5.org / worldwatercouncil.org
gwpforum.org / oieau.org / semide.net
unesco.org / eau-international-france.fr



Secrétariat : Office International de l'Eau
21, rue de Madrid - 75008 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 1 44 90 88 60 - Fax : +33 1 40 08 01 45
Mail : info@riob.org
N° ISSN : 1026-0331

La "Lettre du RIOB" est éditée avec le soutien des Agences de l'Eau,
des Ministères français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable
et de l'Aménagement du Territoire et des Affaires Etrangères

Directrice de la publication : Christiane RUNEL
Rédaction - Traduction : Gisèle SINE
Maquette : Frédéric RANSONNETTE
Impression : Murcar Graphique - Paris